



## ENQUETE MONDIALE SUR LA REGLEMENTATION DES TELECOMMUNICATIONS/TIC 2020

L'Enquête UIT sur la réglementation des télécommunications/TIC est accessible en ligne sur: [www.itu.int/icteye](http://www.itu.int/icteye).

Vous trouverez un Guide de l'utilisateur qui vous aidera à remplir le questionnaire, sur votre portail personnel de l'Enquête en ligne.

La présente version Microsoft Word, donnée uniquement pour référence, peut servir pour la collecte de données en interne.

Prière de suivre les instructions ci-dessous qui vous permettront de remplir plus facilement le questionnaire.

### Saisie des données

Les données doivent être saisies sous deux formes: texte et cases à cocher.

- **Saisie du texte**

Lorsque vous verrez apparaître ceci: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

Pour saisir du texte, vous n'avez qu'à cliquer et à taper votre réponse.

- **Cases à cocher**

Quand vous voyez apparaître une case à cocher , cliquez sur la réponse appropriée. Une fois le choix opéré, vous obtiendrez ceci:

Si vous n'avez pas choisi la bonne case, il vous suffit de supprimer la sélection en cliquant à nouveau sur la case.

### Format des données

- **Année**

Si vous devez préciser une année, veuillez l'indiquer comme suit: 2017

- **Monnaie**

Tous les montants financiers doivent être indiqués en monnaie locale.

### Zones grisées

Dans certains cas, en fonction des réponses, certaines questions ou sections peuvent apparaître en grisé et ne peuvent être modifiées. L'objectif est d'assurer la cohérence des données saisies. En modifiant vos réponses, vous pourrez également modifier ces questions ou sections.

### Contact

Si vous avez besoin d'aide ou d'explications, ou si vous rencontrez des problèmes techniques, adressez-vous à:

*Veillez répondre à cette enquête avant le **1er mars 2020**.*

## 1. Contact

Tous les renseignements fournis dans le cadre de la présente enquête doivent décrire la situation telle qu'elle se présente à la date où le questionnaire est rempli. Les initiatives concernant les politiques futures doivent être indiquées dans la Section 9. Futurs plans

### 1.1. Nom et coordonnées de la (des) personne(s) ayant répondu à l'enquête:

Nom [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Titre [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Organisation [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Adresse [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Ville [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Téléphone [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Courriel [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

Nom [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Titre [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Organisation [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Adresse [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Ville [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Téléphone [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Courriel [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

### 1.2. Veuillez indiquer le nom et l'adresse de l'autorité chargée de la réglementation du secteur des télécommunications/TIC dans votre pays

Nom [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Adresse [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Ville [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Téléphone [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Courriel [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Site internet [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Facebook [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 LinkedIn [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Twitter [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Autres profils sur les réseaux sociaux [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

### 1.3. S'il existe une deuxième autorité chargée de la réglementation du secteur des télécommunications/TIC, veuillez en indiquer le nom et l'adresse

Nom [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Adresse [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Ville [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Téléphone [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Courriel [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Site internet [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Profils sur les réseaux sociaux [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

### 1.4. Énumérez ci-après les autres organismes de réglementation actifs dans le secteur des télécommunications/TIC:

- Agence de la gestion du spectre [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Agence de régulation des services publics [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Autorité de la concurrence [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Autorité de la protection des consommateurs [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Autorité de diffusion TV/radio [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Autorité de la protection des données [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Autorité financière [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Agence de l'énergie [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Autorité chargée des questions d'internet [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Agence pour l'environnement/Agence de protection de l'environnement [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Autre: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

### 1.5. Qui est le décideur responsable des télécommunications/TIC?

- Ministère des télécommunications/TIC
- Autorité de réglementation des télécommunications/TIC
- Gouvernement
- Autre: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)



### 3. L'autorité de réglementation

#### 3.1. Le régulateur

3.1.1. Existe-t-il une Autorité distincte\* de réglementation des télécommunications ou des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans votre pays?

\*Note: On entend par "Autorité distincte" une autorité indépendante de l'opérateur/des opérateurs et du Ministère de tutelle, sur le plan du financement, de la structure et de la prise de décisions.

- Oui  
 Non

3.1.1.1. Dans la négative, quel est le nom de l'entité chargée de la réglementation (e.g., Département au sein du Ministère de tutelle)?

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.1.1.2. Est-il prévu de créer une Autorité distincte de réglementation des télécommunications ou des TIC?

- Oui      Si oui, quand? [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Non

#### 3.2. Autorité distincte de réglementation des télécommunications/des TIC

\* NOTE – On entend par "Autorité distincte": une autorité indépendante de l'opérateur/des opérateurs et du Ministère de tutelle, sur le plan du financement, de la structure et de la prise de décisions.

3.2.1. Veuillez indiquer l'année de la création de l'autorité de réglementation

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.2.2. Indiquez quel texte juridique porte création de l'Autorité de réglementation (nom de l'acte, du décret ou de la loi)

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.2.3. L'Autorité de réglementation réglemente-t-elle aussi d'autres services publics (électricité, gaz, postes, etc.)?

- Oui  
 Non

3.2.4. Veuillez indiquer précisément les services réglementés:

- Electricité  
 Gaz  
 Chemin de fer  
 Postes  
 Déchets  
 Environnement  
 Autre: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.2.5. A qui l'Autorité de réglementation est-elle tenue de faire rapport?

- Rapport annuel au public  
 Rapport au Conseil d'administration de l'Autorité de réglementation  
 Rapport au Président/Chef de l'Etat  
 Rapport au corps législatif/Parlement  
 Rapport au gouvernement (ou au Premier Ministre)  
 Rapport annuel au Ministère de tutelle  
 Rapport à un autre ministère  
 L'Autorité de réglementation n'est pas tenue de faire rapport  
 Autre: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

### 3. L'autorité de réglementation (suite)

#### 3.3. Budget du régulateur

3.3.1. Quel a été le budget annuel de l'Autorité de réglementation pour l'exercice financier écoulé (en monnaie locale)?

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.3.2. Par rapport à l'exercice financier écoulé, veuillez indiquer les sources du budget annuel du régulateur et, en pourcentage, la part du budget annuel financée par chaque source

- |   |             |  |
|---|-------------|--|
| <input type="checkbox"/> Octroi/vente aux enchères de licences pour services mobiles  | pourcentage | <a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a> |
| <input type="checkbox"/> Octroi/vente aux enchères de licences pour d'autres services   | pourcentage | <a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a> |
| <input type="checkbox"/> Redevances de licences   | pourcentage | <a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a> |
| <input type="checkbox"/> Crédits publics  | pourcentage | <a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a> |
| <input type="checkbox"/> Redevances de numérotage   | pourcentage | <a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a> |
| <input type="checkbox"/> Redevances d'utilisation du spectre  | pourcentage | <a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a> |
| <input type="checkbox"/> Redevances au titre de la réglementation   | pourcentage | <a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a> |
| <input type="checkbox"/> Amendes/sanctions  | pourcentage | <a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a> |
| <input type="checkbox"/> Contributions des opérateurs de télécommunication visés par la réglementation en fonction de leur chiffre d'affaires | pourcentage | <a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a> |
| <input type="checkbox"/> Recettes financières   | pourcentage | <a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a> |
| <input type="checkbox"/> Autres: <a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a>   | pourcentage | <a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a> |

3.3.3. A qui incombe-t-il d'approuver le budget du régulateur?

- Président/Chef de l'Etat
- Chef du gouvernement
- Gouvernement
- Ministre/Ministère de tutelle
- Ministre/Ministère des finances
- Parlement
- Responsable/Conseil d'administration de l'Autorité de réglementation
- Autres (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.3.4 Remarques

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

#### 3.4. Direction générale

3.4.1. Veuillez indiquer le nom du responsable de l'Autorité de réglementation:

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.4.1.1. Veuillez indiquer le titre exact du responsable de l'Autorité de réglementation

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.4.2. L'Autorité de réglementation des télécommunications est-elle un organe collégial (est-elle composée de plusieurs membres)?

- Oui
- Non

3.4.2.1. Dans l'affirmative, veuillez indiquer le nombre total de membres (y compris le responsable)

- 3, 5 ou 7
- 2, 4 ou 6
- Plus de 7

3.4.2.1.1. Nombre de femmes parmi les membres

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.4.2.2 Le responsable est-il également chargé de la gestion courante?

- Oui
- Non

3.4.2.3. Y-a-t-il un autre membre du Conseil d'administration responsable des questions administratives courantes?

- Oui
- Non

3.4.2.4. La législation établit-elle un processus clair de nomination et des critères de sélection pour le Directeur/Président et/ou les membres de l'Autorité de réglementation?

- Oui
- Non

Remarques: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

## 3.4.3. Qui nomme les membres et le responsable?

- Président/Chef de l'Etat
- Chef du gouvernement
- Gouvernement
- Ministre de tutelle
- Parlement
- Responsable/Conseil d'administration de l'Autorité de réglementation
- Autres (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

## 3.4.4. Quelle est la durée normale du mandat des membres ou du responsable de l'Autorité de réglementation?

- Durée non précisée
- 1 an
- 2 ou 3 ans
- 4 ou 5 ans
- 6 ans ou plus
- Autre: [Cliquer ici pour saisir du texte](#) [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.4.4.1. Remarques: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

## 3.4.4.1. Ce mandat peut-il être prorogé?

- Oui
- Non

## 3.4.4.2 Remarques:

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

## 3.4.5. Les motifs de révocation du Directeur/Président et des membres de l'Autorité de réglementation sont-ils exposés dans la législation?

- Oui
- Non

## 3.4.5.1. Quels sont les motifs de révocation?

- Manque d'assiduité dans l'exercice de ses fonctions
- Conflit d'intérêts
- Faute grave et/ou abus de pouvoir
- Infraction pénale ou autre
- Handicap/décès
- Autre: [Cliquer ici pour saisir du texte](#) [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

## 3.4.5.2. Qui est habilité à révoquer le Directeur/les membres?

- Président/Chef de l'Etat
- Chef du gouvernement/ Gouvernement / Ministre de tutelle
- Parlement
- Responsable/Conseil d'administration de l'Autorité de réglementation
- Autre: [Cliquer ici pour saisir du texte](#) [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

## 3.4.5.3 Remarques:

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

## 3.5. Effectifs

## 3.5.1. Veuillez indiquer le nombre total des effectifs de l'Autorité de réglementation.

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

## 3.5.1.1. Quel pourcentage du nombre total des effectifs sont des femmes?

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

## 3.5.1.2. Veuillez indiquer le nombre total de cadres dans l'Autorité de réglementation.

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

## 3.5.1.2.1. Quels pourcentage des cadres sont des femmes?

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

### 3.6. Autonomie et indépendance structurelle

3.6.1. Qui définit la structure organisationnelle de l'Autorité de réglementation et sur quelles bases?

- Parlement
- Chef de Gouvernement/ Gouvernement
- Ministre de tutelle
- Responsable/Conseil d'administration de l'Autorité de réglementation
- Loi, veuillez préciser: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Réglementation, veuillez préciser: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Aucun des précités, veuillez préciser: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.6.2. Le régulateur peut-il modifier sa structure organisationnelle interne sans avoir obtenu l'aval d'une autorité/institution publique supérieure (par exemple, créer, démanteler, fusionner ou modifier de toute autre façon ses départements/bureaux/divisions)?

- Oui
- Non

3.6.3. L'Autorité de réglementation prend-elle ses décisions de manière autonome?

- Oui, pour toute décision
- Oui, pour certaines décisions
- Non

3.6.3.1. Dans la négative, par qui doit-elle faire approuver ses décisions?

- Conseil d'administration de l'Autorité de réglementation
- Ministre de tutelle
- Premier Ministre/Gouvernement
- Parlement
- Chef de l'Etat/Président
- Aucun des précédents (veuillez préciser) [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.6.3.2. Si seules certaines décisions sont soumises pour approbation, de quelles décisions s'agit-il?

- Décisions à caractère technique
- Décisions à caractère administratif
- Attributions de fréquences
- Questions tarifaires/de prix
- Obligations de service/d'accès universel et/ou questions connexes
- Autre (veuillez préciser) [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.6.3.3. Dans l'affirmative, est-ce que le Ministère de tutelle ou le Gouvernement peut annuler les décisions de l'Autorité de réglementation?

- Oui
- Non
- Dans certains cas (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.6.4. Existe-t-il un code déontologique applicable au personnel du régulateur, y compris au Directeur/Président et aux membres (par exemple, concernant l'acceptation induue de cadeaux, les conflits d'intérêts d'ordre personnel et financier, les obligations d'après-mandat, etc.)?

- Oui
- Non

### 3.7. Fonctions de réglementation

3.7.1 Veuillez cocher les cases correspondant aux entités responsables des fonctions indiquées.

**NOTES:**

1) Dans certains cas, le régulateur peut partager des responsabilités avec un autre organisme d'Etat pour certaines fonctions, ou peut être tenu d'obtenir, en dernier ressort, l'approbation d'un autre organisme d'Etat. En pareils cas, veuillez cocher les cases correspondant à tous les organismes concernés, avec une explication en regard dans la dernière colonne.

2) Concernant les taxes d'interconnexion, lorsqu'on coche la case "Opérateur", cela signifie que les accords d'interconnexion résultent exclusivement de négociations commerciales entre opérateurs, sans intervention de l'Autorité de réglementation. Pour l'élaboration de normes de qualité de service, cela signifie que ces normes sont définies exclusivement en fonction des modalités et conditions fixées par les opérateurs, sans intervention de l'Autorité de réglementation. Technologies de l'information: par exemple, promotion et développement de l'informatique, services d'administration publique en ligne, etc.

	Ministère de tutelle	Autre ministère ou organisme public	Autorité de réglementation <sup>1</sup>	Opérateur	Non réglementé	Si cette fonction relève de plus d'une entité ou d'un autre organisme, veuillez préciser
Radiodiffusion (sonore)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a>
Radiodiffusion (télévisuelle)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a>
Contenu de radiodiffusion	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a>
Protection du consommateur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a>
Cybersécurité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a>
Elaboration de normes de qualité de service	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a>
Contrôle de la qualité de service	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a>
Application de mesures visant à rendre la qualité de service obligatoire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a>
Contenu média	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a>
Contenu Internet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a>
Octroi de licences	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a>
Taxes d'interconnexion						
Numérotage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a>
Réglementation des prix	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a>
Protection de la sphère privée et des données	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a>
Gestion du spectre: attribution de fréquences	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a>
Gestion du spectre: assignation de fréquences (octroi de licences)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a>
Elaboration de normes techniques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a>
Homologation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a>
Service/accès universels	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a>
Gestion des catastrophes et planification	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a>
Mise en œuvre de mesures d'atténuation concernant les déchets d'équipements électriques et électroniques/les équipements TIC obsolètes (installations pour le recyclage/l'élimination ou écoconception, par exemple)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a>

## Compétence et relation avec d'autres autorités de régulation

### 3.8 Autorité de la concurrence

3.8.1. Existe-t-il dans votre pays une autorité de la concurrence?

- Oui  
 Non

3.8.1.1. Dans l'affirmative, veuillez indiquer le nom de l'autorité de la concurrence

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

Année de création [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 URL [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Courriel [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.8.2. Quelle entité a compétence pour les questions relatives à la concurrence en rapport avec le secteur des TIC?

- Autorité de réglementation des télécommunications/TICs  
 Autorité de la concurrence  
 Les deux autorités  
 Même autorité  
 Ministère (gouvernement)  
 Aucune de ces entités: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

Remarques: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.8.3. Le mandat du régulateur des TIC coïncide-t-il avec celui de l'autorité de la concurrence?

- Oui; veuillez préciser [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Non  
 Même autorité

Remarques: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.8.4. Quels sont les mécanismes de collaboration existants?

- Mémoire d'accord, protocole de coopération ou accord  
 Coordination informelle des mesures d'exécution  
 Commission ou programme conjoint  
 Textes légaux ou mandat du/des régulateur/s: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Autre; veuillez préciser [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Il n'existe pas de mécanisme à l'heure actuelle

Remarques: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.8.5. Dans quel instrument juridique les dispositions relatives à la concurrence sont-elles définies?

- Loi générale sur la concurrence  
 Loi sur les télécommunications/TIC  
 Les deux  
 Aucun de ces instruments (veuillez préciser) [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.8.6. Quels instruments juridiques définissent-ils l'ouverture à la concurrence?

	<i>Loi sur les télécom/TIC</i>	<i>Loi sur la concurrence</i>
Position dominante sur le marché	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Marchés pertinents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Offre d'interconnexion de référence (RIO)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre (veuillez préciser):	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.8.7. Où est définie la notion de "fusion"?

- Loi générale sur la concurrence  
 Loi sur les télécommunications/TIC  
 Réglementation générale sur la concurrence (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Réglementation relative aux TIC (veuillez préciser):  
 Licence de l'opérateur  
 Ailleurs (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Nulle part

3.8.7.1. Le régulateur des télécommunications/TIC est-il impliqué?

- Oui  
 Non

3.8.7.1.1. Dans l'affirmative, veuillez préciser.

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.8.7.2. Veuillez indiquer le nombre de fusions intervenues depuis 2010.

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.8.8. Les fournisseurs étrangers de services de télécommunication/TIC sont-ils traités différemment en ce qui concerne la capacité de recours devant l'Autorité de réglementation des télécommunications/TIC ou l'Autorité de la concurrence pour remédier à des pratiques anticoncurrentielles ou à des procédures de recours contre des décisions d'ordre réglementaire?

- Oui, pour ce qui est de l'Autorité de réglementation des télécommunications/TIC
- Oui, pour ce qui est de l'Autorité de réglementation de la concurrence
- Oui, pour les deux
- Oui, pour ce qui est de la même autorité
- Non, les fournisseurs étrangers sont traités à égalité avec les fournisseurs nationaux

3.8.8.1. Si les fournisseurs étrangers sont traités différemment, quelles sont ces différences?

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.8.9. Existe-t-il des lois, règlements ou règles en vertu desquels le régulateur est tenu d'évaluer régulièrement la situation de la concurrence sur les différents marchés des télécommunications/TIC?

- Oui
- Non

3.8.10. Dans le cas de services publics qui ne sont pas totalement ouverts à la concurrence\*, laquelle des propositions suivantes correspond le mieux au processus de libéralisation en cours dans votre pays?

\*On entend par "marchés totalement ouverts à la concurrence" les marchés dont l'accès n'est soumis à aucune restriction d'ordre réglementaire (par exemple, limitation du nombre de licences accordées ou application de redevances élevées imposant une restriction de fait). Les restrictions aux participations étrangères n'entrent pas dans le cadre de cette question.

- Tous les services publics qui ne sont pas encore totalement ouverts à la concurrence sont en voie de libéralisation.
- Certains services publics partiellement ouverts à la concurrence, mais non tous, sont en voie de libéralisation.
- Il n'existe à l'heure actuelle aucun plan ni initiative visant à libéraliser les services qui ne sont pas pleinement ouverts à la concurrence.

3.8.11. Des entreprises ou des consommateurs peuvent-ils acquérir des services de télécommunication auprès de fournisseurs installés à l'étranger?

- Oui
- Non
- Autorisé pour certains services (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Interdit pour certains services (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

## 3.9. Autorité de protection des consommateurs

3.9.1 Dans votre pays, existe-t-il une autorité séparée de protection des consommateurs?

- Oui
- Non

3.9.1.1 Si oui, veuillez indiquer son nom.

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

Année de création [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

URL [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

Courriel [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.9.2. Quelle est l'autorité compétente pour les questions relatives à la protection des consommateurs des télécommunications/TIC?

- Autorité de réglementation
- Autorité de protection des consommateurs
- Les deux autorités
- Ministère (gouvernement)
- Aucune des propositions ci-dessus; veuillez expliquer: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

Remarques: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.9.3. Le mandat du régulateur des TIC coïncide-t-il avec celui de l'autorité de protection des consommateurs?

- Oui; veuillez préciser [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Non

Remarques: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.9.4. Quels sont les mécanismes de collaboration existants?

- Mémoire d'accord, protocole de coopération ou accord
- Coordination informelle des mesures d'exécution
- Commission ou programme conjoint
- Textes légaux ou mandat du/des régulateur/s: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Autre; veuillez préciser [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Il n'existe pas de mécanisme à l'heure actuelle

Remarques: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

### 3.10. Autorité séparée de protection des données et/ou de la vie privée

3.10.1 Dans votre pays, existe-t-il une autorité séparée de protection des données et/ou de la vie privée?

- Oui  
 Non

3.10.1.1 Si oui, veuillez indiquer son nom. [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

Année de création [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

URL [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

Courriel [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.10.2. Quelle est l'autorité compétente pour les questions relatives à la protection des données électroniques/en ligne?

- Autorité de réglementation  
 Autorité de protection des données  
 Les deux autorités  
 Ministère (gouvernement)  
 Aucune des propositions ci-dessus; veuillez expliquer: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

Remarques: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.10.3. Le mandat du régulateur des TIC coïncide-t-il avec celui de l'autorité de protection des données et/ou de la vie privée?

- Oui; veuillez préciser [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Non

Remarques: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.10.4. Quels sont les mécanismes de collaboration existants?

- Mémoire d'accord, protocole de coopération ou accord  
 Coordination informelle des mesures d'exécution  
 Commission ou programme conjoint  
 Textes légaux ou mandat du/des régulateur/s: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Autre; veuillez préciser [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Il n'existe pas de mécanisme à l'heure actuelle

Remarques: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

### 3.11. Autorité de réglementation financière

3.11.1 Dans votre pays, existe-t-il une autorité séparée de réglementation financière (une banque centrale ou une autorité bancaire ou monétaire par exemple)?

- Oui  
 Non

3.11.1.1 Si oui, veuillez indiquer son nom. [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

Année de création [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

URL [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

Courriel [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.11.2. Quelle est l'autorité compétente pour les questions relatives à la réglementation financière en rapport avec le secteur des télécommunications/TIC?

- Autorité de réglementation  
 Autorité de réglementation financière  
 Les deux autorités  
 Ministère (gouvernement)  
 Aucune des propositions ci-dessus; veuillez expliquer: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

Remarques: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.11.3. Le mandat du régulateur des TIC coïncide-t-il avec celui de l'autorité de réglementation financière?

- Oui; veuillez préciser [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Non

Remarques: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.11.4. Quels sont les mécanismes de collaboration existants?

- Mémoire d'accord, protocole de coopération ou accord  
 Coordination informelle des mesures d'exécution  
 Commission ou programme conjoint  
 Textes légaux ou mandat du/des régulateur/s: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Autre; veuillez préciser [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Il n'existe pas de mécanisme à l'heure actuelle

Remarques: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

### 3.12. Autorité de réglementation pour la radiodiffusion et les médias

3.12.1. Existe-t-il dans votre pays une Autorité de réglementation distincte pour la radiodiffusion et les médias?

- Oui  
 Non

3.12.1.1. Dans l'affirmative, veuillez indiquer le nom de l'autorité: de réglementation pour la radiodiffusion et les médias

Nom de l'organisme [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Domaine de compétence/ d'activité [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 URL de son site web [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Nom de la personne à contacter [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Courriel de la personne à contacter [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.12.2. Quelle est l'autorité compétente pour les questions relatives à la réglementation pour la radiodiffusion et les médias?

- Autorité de réglementation  
 Autorité de réglementation pour la radiodiffusion et les médias  
 Les deux autorités  
 Même autorité  
 Ministère (gouvernement)  
 Aucune des propositions ci-dessus; veuillez expliquer: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

Remarques: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.12.3. Le mandat du régulateur des TIC coïncide-t-il avec celui de l'autorité de réglementation distincte pour la radiodiffusion et les médias?

- Oui; veuillez préciser [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Non  
 Même autorité

Remarques: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.12.4. Quels sont les mécanismes de collaboration existants?

- Mémoire d'accord, protocole de coopération ou accord  
 Coordination informelle des mesures d'exécution  
 Commission ou programme conjoint  
 Textes légaux ou mandat du(des) régulateur(s): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Autre; veuillez préciser [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Même autorité  
 Il n'existe pas de mécanisme à l'heure actuelle

Remarques: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

### 3.13. Agence chargée de la gestion du spectre

3.13.1. Existe-t-il dans votre pays une agence distincte qui s'occupe de la gestion du spectre?

- Oui  
 Non

3.13.1.1. Dans l'affirmative, veuillez indiquer le nom de l'agence chargée de la gestion du spectre:

Nom de l'organisme [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Domaine de compétence/ d'activité [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 URL de son site web [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Nom de la personne à contacter [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Courriel de la personne à contacter [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.13.2. Quelle est l'autorité compétente pour les questions relatives à la réglementation distincte pour les questions relatives à la gestion du spectre?

- Autorité de réglementation  
 Agence chargée de la gestion du spectre  
 Les deux autorités  
 Ministère (gouvernement)  
 Aucune des propositions ci-dessus; veuillez expliquer: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

Remarques: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.13.3. Le mandat du régulateur des TIC coïncide-t-il avec celui de l'agence chargée de la gestion du spectre?

- Oui; veuillez préciser [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Non  
 Même autorité

Remarques: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

## 3.13.4. Quels sont les mécanismes de collaboration existants?

- Mémorandum d'accord, protocole de coopération ou accord
- Coordination informelle des mesures d'exécution
- Commission ou programme conjoint
- Textes légaux ou mandat du/des régulateur/s: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Autre; veuillez préciser [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Il n'existe pas de mécanisme à l'heure actuelle

Remarques: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

## 3.14. Autorité de réglementation pour les questions relatives à l'Internet

## 3.14.1. Existe-t-il une Autorité de réglementation distincte pour les questions relatives à l'Internet dans votre pays?

- Oui
- Non

## 3.14.1.1. Dans l'affirmative, veuillez indiquer le nom de cet autorité:

Nom de l'organisme [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Domaine de compétence/ d'activité [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 URL de son site web [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Nom de la personne à contacter [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Courriel de la personne à contacter [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

## 3.14.2. Quelle est l'autorité compétente pour les questions relatives à la réglementation distincte pour les questions relatives à l'Internet?

- Autorité de réglementation
- Autorité de réglementation pour les questions relatives à l'Internet
- Les deux autorités
- Ministère (gouvernement)
- Aucune des propositions ci-dessus; veuillez expliquer: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

Remarques: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

## 3.14.3. Le mandat du régulateur des TIC coïncide-t-il avec celui de l'autorité de réglementation pour les questions relatives à l'Internet?

- Oui; veuillez préciser [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Non
- Même autorité

Remarques: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

## 3.14.4. Quels sont les mécanismes de collaboration existants?

- Mémorandum d'accord, protocole de coopération ou accord
- Coordination informelle des mesures d'exécution
- Commission ou programme conjoint
- Textes légaux ou mandat du/des régulateur/s: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Autre; veuillez préciser [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Il n'existe pas de mécanisme à l'heure actuelle

Remarques: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

## 3.15. Agence de l'énergie

## 3.15.1. Existe-t-il une Agence de l'énergie dans votre pays?

- Oui
- Non

## 3.15.1.1. Dans l'affirmative, veuillez indiquer le nom de cet autorité:

Nom de l'organisme [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Domaine de compétence/ d'activité [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 URL de son site web [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Nom de la personne à contacter [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Courriel de la personne à contacter [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

## 3.15.2. Quelle est l'autorité compétente pour les questions relatives à la réglementation distincte pour les questions relatives à la gestion de l'énergie?

- Agence de l'énergie
- Ministère (gouvernement)
- Autre; veuillez expliquer: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

Remarques: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.15.3. Quels sont les mécanismes de collaboration existants entre l'agence de l'énergie et le régulateur TIC?

- Mémoire d'accord, protocole de coopération ou accord
- Coordination informelle des mesures d'exécution
- Commission ou programme conjoint
- Textes légaux ou mandat du/des régulateur/s: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Autre; veuillez préciser [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Il n'existe pas de mécanisme à l'heure actuelle

Remarques: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

### 3.16 Agence pour l'environnement/Agence de protection de l'environnement/Organisme chargé des déchets d'équipements électriques et électroniques\*

\* On entend par "déchets d'équipements électriques et électroniques", *les équipements électriques et électroniques de tout type, ainsi que les parties qui les composent, mis au rebut par leur propriétaire sans intention de les réutiliser. Il s'agit notamment des équipements TIC obsolètes qui sont arrivés à la fin de leur cycle de vie ou de leur durée d'utilisation.*

3.16.1 Existe-t-il une agence pour l'environnement ou une agence de protection de l'environnement dans votre pays?

- Oui
- Non

3.16.1.1 Dans l'affirmative, veuillez indiquer les coordonnées de cette agence:

Nom de l'organisme [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Domaine de compétence/  
 d'activité [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 URL de son site web [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Nom de la personne à  
 contacter [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Courriel de la personne à  
 contacter [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.16.2. Existe-t-il un organisme de réglementation chargé des déchets d'équipements électriques et électroniques (ou des déchets dangereux) dans votre pays?

- Oui
- Non

3.16.1.1. Dans l'affirmative, veuillez indiquer les coordonnées de cet organisme:

Nom de l'organisme  
 Domaine de compétence/  
 d'activité  
 URL de son site web  
 Nom de la personne à  
 contacter  
 Courriel de la personne à  
 contacter

3.16.3. Quelle est l'autorité compétente pour les questions relatives à la gestion des déchets concernant les équipements TIC obsolètes?

- Autorité de réglementation des télécommunications/TIC
- Agence pour l'environnement/Agence de protection de l'environnement
- Organisme chargé des déchets d'équipements électriques et électroniques/des déchets dangereux
- Le régulateur des TIC et l'agence pour l'environnement ou l'organisme chargé des déchets d'équipements électriques et électroniques
- Ministère (gouvernement), veuillez préciser:
- Veuillez expliquer: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

Remarques

3.16.4 Le mandat du régulateur des TIC coïncide-t-il avec celui de l'agence pour l'environnement/l'agence de protection de l'environnement ou de l'organisme chargé des déchets d'équipements électriques et électroniques/des déchets dangereux pour les questions qui concernent notamment les déchets d'équipements électriques et électroniques?

- Oui, veuillez préciser [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Non
- Même autorité

Remarques: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

## 3.16.5 Quels sont les mécanismes de collaboration existants?

Mémorandum d'accord, protocole de coopération ou accord

Coordination informelle des mesures d'exécution

Commission ou programme conjoint

Textes légaux ou mandat du(des) régulateur(s): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

Autre; veuillez préciser [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

Il n'existe pas de mécanisme à l'heure actuelle

Remarques: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

## 3.16.6. Quels instruments juridiques définissent les dispositions en matière de déchets d'équipements électriques et électroniques?

Loi sur l'environnement

Loi sur les déchets dangereux

Loi sur les télécommunications/TIC

La loi sur les télécommunications/TIC et la loi sur l'environnement ou la loi sur les déchets dangereux

Autre, veuillez préciser [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

Il n'existe pas de dispositions en matière de déchets d'équipements électriques et électroniques en vigueur

Remarques: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

## 4. Questions et procédures liées à la réglementation

## 4.1. Transparence et participation du public

## 4.1.1. Les décisions du régulateur/de l'entité chargée de la réglementation sont-elles soumises à la loi relative aux procédures administratives \*?

\*On entend par "loi relative aux procédures administratives" la loi établissant la procédure par laquelle le régulateur propose, définit et applique une réglementation et régissant le réexamen de ses décisions. Cette loi peut s'appliquer aux organismes/agences d'Etat dans leur ensemble ou seulement à certains d'entre eux, par exemple l'Autorité nationale de réglementation.

Oui

Non

## 4.1.2. L'organisation de consultations publiques est-elle obligatoire avant la prise de décisions touchant à la réglementation?

Oui

Non

Dans certains cas (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

Remarques: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

## 4.1.3. Quels sont les délais de consultation?

Les délais ne sont pas définis par la législation/réglementation

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

Moins de 3 mois

Veuillez préciser:

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

De 3 à 6 mois

Veuillez préciser:

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

De 6 mois à 1 an

Veuillez préciser:

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

Autre

Veuillez préciser:

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

## 4.1.4. Des exceptions sont-elles prévues pour les cas urgents?

Oui

Non

4.1.4.1. Remarques: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

## 4.1.5. Le régulateur/l'entité chargée de la réglementation est-il tenu de prendre en considération tous les commentaires formulés dans le cadre d'une consultation publique et de rendre une décision motivée sur la base de ces commentaires?

Oui

Non

Dans certains cas (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

Remarques: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

## 4.1.6. Les décisions touchant à la réglementation font-elles obligatoirement l'objet d'une évaluation préalable (Regulatory Impact Assessment) quant à leurs incidences?

Oui

Non

## 4.1.7. Dans l'affirmative, quelles décisions touchant à la réglementation doivent faire l'objet d'une telle évaluation?

Toutes les décisions touchant à la réglementation

Seules les décisions les plus importantes

Autre (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.1.8. Les fournisseurs de services sont-ils officiellement tenus de soumettre des informations au régulateur à intervalles réguliers?

- Oui  
 Non

## 4.2. Pouvoir d'exécution\*

\* Note: On appelle pouvoir d'exécution le pouvoir et la compétence de veiller à ce que les opérateurs et les fournisseurs de services respectent la législation, la réglementation, les conditions de licence et autres obligations juridiquement contraignantes, ainsi que le pouvoir d'imposer des sanctions en cas de manquement à ces obligations

4.2.1. Quelle entité est investie d'un pouvoir d'exécution\* pour s'acquitter de la mission qui est la sienne au regard de la loi?

- |   |                   |  |
|---|-------------------|--|
| <input type="checkbox"/> Autorité de réglementation | Veillez préciser: | <a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a> |
| <input type="checkbox"/> Ministère de tutelle       | Veillez préciser: | <a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a> |
| <input type="checkbox"/> Pouvoir judiciaire         | Veillez préciser: | <a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a> |
| <input type="checkbox"/> Pouvoir judiciaire         | Veillez préciser: | <a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a> |

4.2.2. Quelles sanctions ou pénalités l'Autorité de réglementation peut-elle imposer?

- Paiement d'une amende  
 Obligations de licence additionnelles  
 Modification de la licence  
 Suspension de la licence  
 Révocation de la licence  
 Autres (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.2.3. Prière d'indiquer s'il existe des procédures visant à garantir que les sanctions sont:

- Proportionnelles à la faute commise  
 Raisonables  
 Non discriminatoires  
 Efficaces

## 4.3. Règlement des différends\*

\*Note: "Différend" s'entend à l'exclusion des petits litiges et désignera par exemple les litiges en matière d'interconnexion ou ceux concernant des brouillages entre fournisseurs de services de radiocommunication.

4.3.1. La réglementation prévoit-elle un ou plusieurs mécanismes bien définis de règlement des différends\* (par exemple, concernant l'interconnexion, les réclamations des consommateurs, etc.)?

- Oui  
 Non

4.3.1.1. Dans l'affirmative, prière d'indiquer les mécanismes de règlement des différends utilisés dans les cas où les négociations entre les parties auraient échoué (plusieurs réponses possibles)

- Tribunaux/Contentieux  
 Arrêt administratif officiel (décisions ayant force obligatoire prise, par exemple, par le régulateur ou par l'Autorité de la concurrence)  
 Mécanismes alternatifs de règlement des différends (ADR)  
 Autres, veuillez spécifier: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.3.1.1.1. Si des mécanismes alternatifs de règlement des différends sont utilisés, prière d'indiquer lesquels:

- Arbitrage  
 Médiation/Conciliation  
 Désignation d'experts  
 Autre, veuillez préciser: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.3.2. Le régulateur est-il tenu de régler les différends dans un délai précis, déterminé par la loi, la réglementation ou la procédure?

- Oui  
 Non

4.3.3. Les décisions sont-elles publiées en ligne sur le site de l'autorité de réglementation?

- Oui  
 Non

## 4.4. Recours

4.4.1. Est-on autorisé à formuler des recours contre une décision de l'Autorité de réglementation?

- Oui  
 Non

4.4.1.1. Dans l'affirmative, qui est compétent en dernier ressort pour annuler une décision de l'Autorité de réglementation?

- Le Conseil d'administration de l'Autorité de réglementation  
 Le Ministère de tutelle  
 Le pouvoir judiciaire  
 L'Autorité de la concurrence  
 Un organisme/tribunal administratif du secteur, qui reçoit les réclamations, Nom: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Autres (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

## 4.5. Questions relatives aux consommateurs

4.5.1. Existe-t-il dans votre pays une législation/réglementation spécifique assurant la protection des consommateurs dans le secteur des télécommunications?

- Oui  
 Non

4.5.2. L'Autorité de réglementation est-elle chargée de traiter les réclamations des consommateurs?

- Oui  
 Non

4.5.3. L'Autorité de réglementation est-elle chargée d'informer les consommateurs de leurs droits (éducation des consommateurs, collaboration et éducation des associations de consommateurs)?

- Oui  
 Non

4.5.4. L'Autorité de réglementation est-elle chargée de représenter les consommateurs/de défendre leurs droits?

- Oui  
 Non

4.5.5. L'Autorité de réglementation est-elle chargée d'encourager la participation des consommateurs à ses activités?

- Oui  
 Non

4.5.6. L'Autorité de réglementation est-elle chargée de fournir des informations comparatives sur les tarifs?

- Oui  
 Non

4.5.6.1 Dans l'affirmative, veuillez indiquer pour quels types de services on peut obtenir ces informations comparatives (par exemple, services mobiles, accès Internet, etc.).

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

## 4.6. Qualité de service

4.6.1 Existe-t-il un cadre réglementaire pour la qualité de service ou l'expérience dans votre pays?

- Oui, pour la qualité de service  
 Oui, pour la qualité d'expérience  
 Non, il n'y a pas de cadre en place

4.6.2. Le contrôle de la qualité de service est-il obligatoire?

- Oui  
 Non

4.6.2.1. Si un cadre réglementaire existe, quels services font l'objet de contrôles de la qualité de service?

- Téléphonie fixe  
 Filaires hertziens  
 Téléphonie mobile  
 Accès à l'Internet large bande fixe  
 Accès à l'Internet large bande mobile  
 Interconnexion téléphonique  
 Interconnexion sur Internet  
 Lignes louées  
 Publiphones  
 Pay-TV (Télévision payante)  
 Tous les services réglementés  
 Autres (veuillez préciser: [Cliquer ici pour saisir du texte](#))

4.6.2.2. Si un cadre réglementaire existe, pour quels types d'opérateurs/fournisseurs de services le contrôle de la qualité de service est-il obligatoire?

- Opérateur historique
- Opérateurs de téléphonie mobile cellulaire
- Opérateur(s) dominant(s) ou en position de force sur le marché
- Opérateur(s) de service/accès universels
- Tout opérateur ayant son propre réseau, à la différence d'un fournisseur de services qui n'aurait pas son propre réseau (par exemple, un opérateur de réseau virtuel de téléphonie mobile ou un fournisseur de services par cartes d'appel)
- Tout opérateur
- Autres (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.6.2.3. Si un cadre réglementaire existe, est-ce qu'il définit des indicateurs comparatifs de qualité de service?

- Oui
- Non

4.6.2.3.1. Si oui, existe-t-il des objectifs (minimum / maximum) définis pour se conformer à ces indicateurs?

- Oui, pour tous les indicateurs
- Oui, pour certains indicateurs
- Non

4.6.2.4. Si les opérateurs/fournisseurs de services ne remplissent pas leurs obligations en matière de qualité de service, quelles sanctions, parmi les suivantes, le régulateur peut-il imposer?

- Rendre publics les dysfonctionnements
- Prévoir des plans rigoureux pour remédier à la situation
- Consentir une compensation monétaire aux abonnés
- Faire payer des amendes
- Renforcer le contrôle des prix
- Suspension de la licence
- Suspension des ventes
- Dénoncer publiquement les opérateurs fautifs (Naming and shaming)
- Rupture des contrats de fidélité (Breaking of loyalty contracts)
- Engager des poursuites pénales
- Autres (Veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.6.2.5. Veuillez préciser les types de sanctions qui ont été déjà appliqués:

- Rendre publics les dysfonctionnements
- Prévoir des plans rigoureux pour remédier à la situation
- Consentir une compensation monétaire aux abonnés
- Faire payer des amendes
- Renforcer le contrôle des prix
- Suspension de la licence
- Suspension des ventes
- Dénoncer publiquement les opérateurs fautifs (Naming and shaming)
- Rupture des contrats de fidélité (Breaking of loyalty contracts)
- Engager des poursuites pénales
- Autres (Veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.6.2.6. Comment les résultats des mesures de qualité de service sont-ils publiés?

- Ils ne sont pas publiés
- Publiés sur le site du régulateur
- Publiés sur le site de/s opérateur/s
- Publiés dans les journaux
- Publiés dans les media sociaux
- Autres (Veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.6.3. Le contrôle de la qualité de l'expérience est-il requis?

- Oui
- Non

4.6.3.1. Si un cadre réglementaire existe, quels services font l'objet de contrôles de la qualité d'expérience?

- Téléphonie fixe
- Filaires hertziens
- Téléphonie mobile
- Accès à l'Internet large bande fixe
- Accès à l'Internet large bande mobile
- Interconnexion téléphonique
- Interconnexion sur Internet
- Lignes louées
- Publiphones
- Pay-TV (Télévision payante)
- Tous les services réglementés
- Autres (Veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.6.3.2. Si un cadre réglementaire existe, pour quels types d'opérateurs/fournisseurs de services le contrôle de la qualité d'expérience est-il obligatoire?

- Opérateur historique
- Opérateurs de téléphonie mobile cellulaire
- Opérateur(s) dominant(s) ou en position de force sur le marché
- Opérateur(s) de service/accès universels
- Tout opérateur ayant son propre réseau, à la différence d'un fournisseur de services qui n'aurait pas son propre réseau (par exemple, un opérateur de réseau virtuel de téléphonie mobile ou un fournisseur de services par cartes d'appel)
- Tout opérateur
- Autres (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.6.3.3. Si un cadre réglementaire existe, est-ce qu'il définit des indicateurs comparatifs de qualité d'expérience?

- Oui
- Non

4.6.3.3.1. Si oui, existe-t-il des objectifs (minimum / maximum) définis pour se conformer à ces indicateurs??

- Oui, pour tous les indicateurs
- Oui, pour certains indicateurs
- Non

4.6.3.4. Si les opérateurs/fournisseurs de services ne remplissent pas leurs obligations en matière de qualité de l'expérience, quelles sanctions, parmi les suivantes, le régulateur peut-il imposer?

- Rendre publics les dysfonctionnements
- Prévoir des plans rigoureux pour remédier à la situation
- Consentir une compensation monétaire aux abonnés
- Faire payer des amendes
- Renforcer le contrôle des prix
- Suspension de la licence
- Suspension des ventes
- Dénoncer publiquement les opérateurs fautifs (Naming and shaming)
- Rupture des contrats de fidélité (Breaking of loyalty contracts)
- Engager des poursuites pénales
- Autres (Veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.6.3.5. Veuillez préciser les types de sanctions qui ont été déjà appliqués:

- Rendre publics les dysfonctionnements
- Prévoir des plans rigoureux pour remédier à la situation
- Consentir une compensation monétaire aux abonnés
- Faire payer des amendes
- Renforcer le contrôle des prix
- Suspension de la licence
- Suspension des ventes
- Dénoncer publiquement les opérateurs fautifs (Naming and shaming)
- Rupture des contrats de fidélité (Breaking of loyalty contracts)
- Engager des poursuites pénales
- Autres (Veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.6.3.6. Comment les résultats des mesures de qualité de l'expérience sont-ils publiés?

- Ils ne sont pas publiés
- Publiés sur le site du régulateur
- Publiés sur le site de/s opérateur/s
- Publiés dans les journaux
- Publiés dans les media sociaux
- Autres (Veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.6.4. Existe-t-il une réglementation en vigueur sur la gestion du trafic (neutralité des réseaux)?

- Oui
- Non

4.6.4.1. Dans l'affirmative, dans quels textes juridiques (législation en vigueur) le concept est-il défini?

- Politique générale      Veuillez préciser: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Loi/Législation      Veuillez préciser: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Réglementation      Veuillez préciser: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Autres      Veuillez préciser: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

## 4.6.5. Existe-t-il des politiques ou des réglementations concernant les offres de services gratuits?

- Oui, il existe des politiques/réglementations autorisant expressément ces offres  
Titre de la politique/réglementation [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
Adresse URL [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
Année d'adoption [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Oui, il existe des politiques/réglementations interdisant expressément ces offres  
Titre de la politique/réglementation [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
Adresse URL [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
Année d'adoption [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Non; toutefois, ce type d'offres relève de la législation et de la réglementation générales relatives aux télécommunications/TIC
- Non, il n'existe pas de politiques/réglementations applicables
- Les services d'Internet minimal gratuit (zero-rated services) sont approuvés au cas par cas
- Autre (Veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

## 4.7. Régime d'autorisation/de licences\*

\* Note: Une licence ou une autorisation est délivrée à une personne afin de l'habiliter à fournir des services de télécommunication ou à exploiter des installations de télécommunication. Veuillez décrire les différentes approches adoptées dans votre pays en ce qui concerne l'octroi de licences.

## 4.7.1. Quels types de licences\* sont octroyées dans votre pays?

- |   |                              |                               |
|---|------------------------------|-------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Licences/concessions individuelles propres à un service (une licence distincte est nécessaire pour chaque type de réseau ou de service; à l'exception des licences d'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques et des ressources de numérotage);  | nombre de licences délivrées | <a href="#">Enter number.</a> |
| <input type="checkbox"/> Licences individuelles multiservices (plusieurs types de services sont couverts par une licence individuelle ou catégorielle, une distinction étant possible entre les infrastructures/services selon qu'ils sont fournis ou non par le propriétaire des installations);   | nombre de licences délivrées | <a href="#">Enter number.</a> |
| <input type="checkbox"/> Licences unifiées/globales (tous les réseaux et services de communication électronique sont couverts par une seule et unique autorisation ou licence, indépendamment du fait d'être fournis ou non par le propriétaire des installations – il sera peut-être nécessaire d'accorder des droits d'utilisation pour des ressources limitées); | nombre de licences délivrées | <a href="#">Enter number.</a> |
| <input type="checkbox"/> Autorisations générales (licences catégorielles) (tous les réseaux et services de communication électronique sont couverts par une seule et unique autorisation ou licence, indépendamment du fait d'être fournis ou non par le propriétaire des installations)  | nombre de licences délivrées | <a href="#">Enter number.</a> |
| <input type="checkbox"/> Simple notification  | nombre de licences délivrées | <a href="#">Enter number.</a> |
| <input type="checkbox"/> Pas d'obligation de licence; veuillez préciser les services ou bandes de fréquences concernés. <a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a>  |                              |                               |
| <input type="checkbox"/> Autres (veuillez préciser) <a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a>  |                              |                               |

## 4.7.2. La loi impose-t-elle des limites en ce qui concerne le nombre de licences?

- oui
- Non
- Dans le cas de certaines licences (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

## 4.7.3. Faut-il un capital minimal pour obtenir une licence?

- Oui
- Non

## 4.7.3.1. Dans l'affirmative, quel est le montant de ce capital?

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

## 4.7.4. Existe-t-il d'autres critères pour l'octroi de licences (par exemple, spécifiant une qualité de service obligatoire)?

- Oui
- Non
- Dans certains cas (veuillez expliquer): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

## 4.7.5. D'autres conditions particulières s'appliquent-elles aux opérateurs sous contrôle étranger?

- Oui
- Non

## 4.7.6. Les critères d'octroi de licences sont-ils accessibles au public?

- Oui
- Non

4.7.7. Veuillez décrire le régime d'autorisation/de licence en vigueur dans votre pays. Prière d'indiquer toutes les catégories (par exemple, licence d'opérateur) et sous-catégories (le cas échéant) d'autorisation/de licence, respectivement dans les première et deuxième colonnes (par exemple, licence d'opérateur (colonne 1), service national fixe (colonne 2); licence d'opérateur (colonne 1), passerelle internationale (colonne 2), etc.). Si plusieurs sous-catégories s'appliquent, veuillez utiliser une rangée pour chaque combinaison de catégorie/sous-catégorie.

Nom de la licence/autorisation	Sous-catégorie (le cas échéant)	Type d'autorisation	Redevance unique (droit d'entrée) Le cas échéant, veuillez indiquer le montant (en monnaie locale)	Redevance annuelle Le cas échéant, veuillez indiquer le montant (en monnaie locale)	Durée de la licence (en années)	Nombre de licences octroyées	Nombre maximum de licences	Capital minimal requis pour obtenir une licence (en monnaie locale)
		<input type="checkbox"/> Licence globale/unifiée <input type="checkbox"/> Multiservice <input type="checkbox"/> Licence individuelle multiservice <input type="checkbox"/> Licence individuelle propre à un service <input type="checkbox"/> Autorisation générale (Licence catégorielle) <input type="checkbox"/> Pas de licence <input type="checkbox"/> Simple notification					<input type="checkbox"/> Pas de limite <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 ou 3 <input type="checkbox"/> 4-10 <input type="checkbox"/> Plus de 10	<input type="checkbox"/> Aucun <input type="checkbox"/> Préciser le montant <a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a>
		<input type="checkbox"/> Licence globale/unifiée <input type="checkbox"/> Multiservice <input type="checkbox"/> Licence individuelle multiservice <input type="checkbox"/> Licence individuelle propre à un service <input type="checkbox"/> Autorisation générale (Licence catégorielle) <input type="checkbox"/> Pas de licence <input type="checkbox"/> Simple notification					<input type="checkbox"/> Pas de limite <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 ou 3 <input type="checkbox"/> 4-10 <input type="checkbox"/> Plus de 10	<input type="checkbox"/> Aucun <input type="checkbox"/> Préciser le montant <a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a>
		<input type="checkbox"/> Licence globale/unifiée <input type="checkbox"/> Multiservice <input type="checkbox"/> Licence individuelle multiservice <input type="checkbox"/> Licence individuelle propre à un service <input type="checkbox"/> Autorisation générale (Licence catégorielle) <input type="checkbox"/> Pas de licence <input type="checkbox"/> Simple notification					<input type="checkbox"/> Pas de limite <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 ou 3 <input type="checkbox"/> 4-10 <input type="checkbox"/> Plus de 10	<input type="checkbox"/> Aucun <input type="checkbox"/> Préciser le montant <a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a>
		<input type="checkbox"/> Licence globale/unifiée <input type="checkbox"/> Multiservice <input type="checkbox"/> Licence individuelle multiservice <input type="checkbox"/> Licence individuelle propre à un service <input type="checkbox"/> Autorisation générale (Licence catégorielle) <input type="checkbox"/> Pas de licence <input type="checkbox"/> Simple notification					<input type="checkbox"/> Pas de limite <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 ou 3 <input type="checkbox"/> 4-10	<input type="checkbox"/> Aucun <input type="checkbox"/> Préciser le montant <a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a>

		propre à un service <input type="checkbox"/> Autorisation générale (Licence catégorielle) <input type="checkbox"/> Pas de licence <input type="checkbox"/> Simple notification					<input type="checkbox"/> Plus de 10	
		<input type="checkbox"/> Licence globale/unifiée <input type="checkbox"/> Multiservice <input type="checkbox"/> Licence individuelle multiservice <input type="checkbox"/> Licence individuelle propre à un service <input type="checkbox"/> Autorisation générale (Licence catégorielle) <input type="checkbox"/> Pas de licence <input type="checkbox"/> Simple notification					<input type="checkbox"/> Pas de limite <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 ou 3 <input type="checkbox"/> 4-10 <input type="checkbox"/> Plus de 10	<input type="checkbox"/> Aucun <input type="checkbox"/> Préciser le montant <a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a>
		<input type="checkbox"/> Licence globale/unifiée <input type="checkbox"/> Multiservice <input type="checkbox"/> Licence individuelle multiservice <input type="checkbox"/> Licence individuelle propre à un service <input type="checkbox"/> Autorisation générale (Licence catégorielle) <input type="checkbox"/> Pas de licence <input type="checkbox"/> Simple notification					<input type="checkbox"/> Pas de limite <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 ou 3 <input type="checkbox"/> 4-10 <input type="checkbox"/> Plus de 10	<input type="checkbox"/> Aucun <input type="checkbox"/> Préciser le montant <a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a>

## 4.7.8. Remarques

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

## 4.7.9. Quelles formalités administratives un opérateur doit-il remplir avant d'être autorisé à fournir des services relevant d'une autorisation générale/licence catégorielle?

Ne répondre que si ce type d'autorisation/de licence existe dans votre pays

- Enregistrement (avant la fourniture du service)  
 Simple notification  
 Autres (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

## 4.7.10. Les accords de licence sont-ils à la disposition du public?

- Oui  
 Non

Dans l'affirmative, veuillez indiquer l'adresse URL du site

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

## 4.7.11. Les demandes d'octroi de licence sont-elles rendues publiques?

- Oui  
 Non

## 4.7.12. Les informations relatives au processus d'octroi de licence sont-elles rendues publiques?

- Oui, pour les critères d'octroi de licence  
 Oui, pour la méthode d'évaluation  
 Oui, pour d'autres informations, veuillez préciser: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Non, aucune information n'est disponible

## 4.8. Interconnexion

### 4.8.1. Cadre réglementaire

4.8.1.1. Par quels textes la réglementation de l'interconnexion est-elle établie?

- Législation
- Textes réglementaires (par exemple, lignes directrices, codes, etc.)
- Licences
- Il n'y a pas de cadre réglementaire relatif à l'interconnexion
- Aucun des précédents (veuillez préciser) [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.8.1.1.1. Veuillez indiquer l'adresse URL du site web où ces textes peuvent être consultés.

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.8.1.2. Les opérateurs sont-ils tenus de publier l'offre d'interconnexion de référence (RIO)?

- Oui
- Non

4.8.1.2.1. Dans l'affirmative, veuillez préciser de quel type d'opérateur il s'agit

- Opérateur(s) dominant(s) ou en position de force sur le marché
- Opérateur historique
- Tous les opérateurs
- Aucun des précédents (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.8.1.2.2. Veuillez indiquer l'adresse exacte du site web à consulter.

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.8.1.3. quel type de dégroupage de la boucle locale est-il imposé?  
(plusieurs réponses possibles)?

- Oui
- Non

4.8.1.3.1. Dans l'affirmative, quel type de dégroupage de la boucle locale est-il imposé?

- Fils métalliques (dégroupage intégral)
- Partage de ligne (ou dégroupage partiel, c'est-à-dire accès aux portions hautes fréquences de la boucle locale)
- Accès à haut débit (ou fourniture de l'accès en gros)
- Autres (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

### 4.8.2. Transparence

4.8.2.1. Les accords d'interconnexion sont-ils rendus publics?

- Oui
- Non

4.8.2.1.1. Dans l'affirmative, veuillez préciser l'adresse URL ou l'endroit où ils peuvent être consultés ou fournir.

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.8.2.2. Les prix d'interconnexion sont-ils rendus publics?

- Oui
- Non

4.8.2.2.1 Dans l'affirmative, veuillez préciser l'adresse URL ou l'endroit où ils peuvent être consultés.

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

## 4.9. Le partage des infrastructures

4.9.1. Le partage des infrastructures (tours, stations de base, poteaux, conduits, etc.) est-il exigé?

- Oui
- Non

4.9.2. Le partage des infrastructures est-il autorisé pour les opérateurs de téléphonie mobile (par exemple, les opérateurs de réseau virtuel mobile)?

- Oui
- Non

4.9.3. La colocalisation (le partage des sites) est-elle exigée?

- Oui
- Non

4.9.4. Remarques:

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.9.5. L'opérateur en situation de monopole ou en position dominante est-il tenu d'accorder l'accès aux télécommunications publiques et l'utilisation de ces télécommunications?

- Oui  
 Non

4.9.5.1. Dans l'affirmative, la réglementation concerne-t-elle:

- La qualité de service  
 Les prix  
 Autre (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.9.5.2. Dans l'affirmative, quels sont les services réglementés:

- Téléphonie fixe  
 Lignes louées  
 Passerelle internationale  
 Autre (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

## 4.10. Gestion du spectre

4.10.1. Les licences pour l'utilisation du spectre sont-elles technologiquement neutres?

- Oui  
 Non  
 Dans certains cas (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.10.2. Votre pays rend-il publiques les informations concernant le spectre (par exemple, réglementation et tableau de gestion de fréquences, redevances d'utilisation du spectre, etc.)?

- Oui  
 Non

4.10.2.1. Dans l'affirmative, veuillez indiquer l'adresse URL.

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.10.3. Votre pays dispose-t-il d'un Tableau national d'attribution des bandes de fréquences?

- Oui  
 Non

4.10.3.1. Ce tableau s'inscrit-il dans le cadre d'une attribution des fréquences harmonisée à l'échelle régionale?

- Oui, veuillez préciser: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Non

4.10.3.2. Ce tableau des fréquences peut-il être consulté librement par le public?

- Oui, veuillez indiquer l'adresse URL: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Non

4.10.4. Le marché secondaire du spectre est-il autorisé?

"Marché secondaire du spectre" désigne la cession ou la concession directe, de leurs détenteurs originels aux acquéreurs ou preneurs, des droits ou licences d'utilisation du spectre.

- Oui  
 Non

4.10.4.1. Dans l'affirmative, veuillez indiquer quelles sont les conditions et restrictions applicables au marché secondaire du spectre.

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.10.4.2. Un changement d'affectation du spectre est-il autorisé en cas de transfert?

- Oui  
 Non

4.10.4.2.1. Dans l'affirmative, veuillez préciser suivant quelles procédures et à quelles conditions.

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.10.5. Le partage de fréquences est-il autorisé?

"Partage de fréquences" désigne l'utilisation effective, par deux ou plusieurs services de radiocommunication, de la même bande de fréquences (UIT-R SM.1132.2)

- Oui  
 Non

4.10.5.1. Dans l'affirmative, veuillez indiquer quelles sont les conditions et restrictions applicables au partage de fréquences.

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.10.5.2 Un changement d'affectation des fréquences est-il autorisé en cas de transfert?

- Oui  
 Non

4.10.5.2.1. Dans l'affirmative, veuillez préciser suivant quelles procédures et à quelles conditions.

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.10.6. Le réaménagement du spectre/les migrations dans une même bande sont-ils autorisés dans votre pays?

"Réaménagement du spectre" désigne la réattribution d'une bande de fréquences d'un service à un autre, avec en corolaire la libération de cette bande par les réseaux qui l'utilisaient jusque-là dans le cadre d'une licence, réseaux qui migrent alors vers une ou plusieurs autres bandes de fréquences et/ou vers une ou plusieurs autres solutions technologiques.

- Oui  
 Non

4.10.7. Comment le réaménagement du spectre est-il financé dans votre pays?

- Les nouveaux-venus traitent directement avec les utilisateurs qui migrent (nouvelle licence "telle quelle")  
 Le coût de chaque réaménagement est répercuté explicitement sur les redevances associées aux nouvelles licences correspondantes  
 Le réaménagement est financé sur les ressources de l'Autorité qui délivre les licences  
 D'une autre manière (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.10.8. Existe-t-il un quelconque régime de dispense de licence pour les dispositifs hertziens large bande?

"Dispense de licence" certains dispositifs de radiocommunication (à savoir les dispositifs Wi-Fi) ne nécessitent pas de licence individuelle du fait qu'ils font déjà l'objet d'une autorisation générale d'exploitation dans un cadre réglementaire spécifique (*licence générale d'exploitation* ou autre appellation similaire).

- Oui  
 Non

4.10.8.1. Dans l'affirmative, veuillez indiquer à quelle gamme de fréquences, dans les bandes ci-après, s'applique cette dispense et fournir l'adresse URL du site web où l'on pourra trouver les informations correspondantes.

- Fréquences inférieures à 1 GHz, veuillez préciser: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Fréquences comprises entre 2,4 et 2,5 GHz, veuillez préciser: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Fréquences comprises entre 5,2 et 5,8 GHz, veuillez préciser: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.10.9. Les portions de spectre du dividende numérique ont-elles déjà été réattribuées dans votre pays?

"Dividende numérique" désigne les portions de spectre devant être libérées par le passage de la télévision analogique à la télévision numérique et qui sont destinées à être réattribuées aux services mobiles pour être ensuite utilisées par les opérateurs mobiles dans le cadre de licences.

- Oui  
 Non

4.10.9.1. En quelle année?

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.10.9.2. Quelle(s) gamme(s) de fréquences?

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.10.9.3. A quels services?

- Mobile  
 Radiodiffusion  
 Autre (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.10.9.4. Si le dividende numérique a été réattribué au service mobile, veuillez indiquer quel arrangement de fréquences (ou "plan de la bande") a été utilisé.

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.10.9.5. Des portions de spectre du dividende numérique ont-elles été assignées, ou réservées, aux services mobiles liés à la protection du public et aux secours en cas de catastrophe?

- Oui  
 Non

4.10.9.6. Dans la négative, veuillez indiquer la date prévue pour leur réattribution ainsi que les gammes de fréquences susceptibles d'être concernées.

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

## 4.11. Mobile large bande

S'il vous plaît prendre note que cet article pose la même série de questions pour un ensemble commun de technologies à large bande sans fil et mobiles. Afin d'éviter toute confusion, s'il vous plaît se référer aux références de l'UIT-R pour plus de détails et les définitions des technologies respectives.

4.11.1. Des fréquences ont-elles été assignées aux opérateurs pour la fourniture de services mobiles large bande dans votre pays (services IMT aussi appelés services 3G et 4G)?

Par Mobile large bande, on entend les technologies suivantes comme défini dans la Résolution de UIT-R M.1457-1; également connue sous le nom 3G: WCDMA, UTRA FDD, HSPA, CDMA 2000, UTRA TDD, TD-SCDMA, UWC 136, OFDMA TDD WMAN. Les technologies suivantes sont définies dans la Résolution de l'UIT-R M.2012: LTE - Advanced, WirelessMAN - Advanced.

- Oui  
 Non

4.11.1.1. Veuillez indiquer tous les opérateurs mobiles de troisième génération titulaires d'une licence

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.11.1.2. Des exigences en matière de couverture géographique/de la population sont-elles prévues dans la licence?

- Oui, veuillez préciser, lesquelles: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Non

4.11.1.3. En ce qui concerne les exigences de couverture géographique et/ou de couverture de la population, est-il fait mention de la vitesse de la connexion Internet?

- Oui, il est fait mention de la vitesse d'une connexion 2G  
 Oui, il est fait mention de la vitesse d'une connexion 3G  
 Oui, il est fait mention de la vitesse d'une connexion 4G  
 Non, aucune vitesse n'est mentionnée dans les exigences de couverture  
 Autre (Veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.11.1.4. Quels sont les mécanismes d'attribution de spectre pour les services 3G (IMT-2000)?

- "Premier arrivé, premier servi" / le spectre est attribué dans le cadre de la licence  
 Vente aux enchères  
 "Concours de beauté" (appel d'offres)  
 Autres (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.11.1.5. Quels sont les mécanismes d'attribution de spectre pour les services 4G (IMT)?

- "Premier arrivé, premier servi" / le spectre est attribué dans le cadre de la licence  
 Vente aux enchères  
 "Concours de beauté" (appel d'offres)  
 Autres (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.11.2. Des fréquences ont-elles été attribuées aux opérateurs dans votre pays pour la fourniture de services WiMAX?

- Oui  
 Non

4.11.2.1. Indiquez tous les opérateurs WiMAX titulaires d'une licence:

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.11.2.2. Le service est-il commercialisé?

- Oui  
 Non

4.11.2.3. Quels sont les mécanismes d'attribution de spectre pour les services WiMAX?

- "Premier arrivé, premier servi" / le spectre est attribué dans le cadre de la licence  
 Vente aux enchères  
 "Concours de beauté" (appel d'offres)  
 Autres (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.11.3. Des fréquences ont-elles été attribuées aux opérateurs dans votre pays pour la fourniture de services LTE?

- Oui  
 Non

4.11.3.1. Veuillez indiquer tous les opérateurs LTE titulaires d'une licence:

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.11.3.2. Le service est-il commercialisé?

- Oui  
 Non

4.11.3.3. Quels sont les mécanismes d'attribution de spectre pour les services LTE?

- "Premier arrivé, premier servi" / le spectre est attribué dans le cadre de la licence  
 Vente aux enchères  
 "Concours de beauté" (appel d'offres)  
 Migrations dans une même bande  
 Autres (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.11.4. Des fréquences ont-elles été attribuées aux opérateurs dans votre pays pour la fourniture de services 4G?

- Oui  
 Non

4.11.4.1. Indiquez tous les opérateurs 4G titulaires d'une licence:

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.11.4.2. Le service est-il commercialisé?

- Oui  
 Non

4.11.4.3. Quels sont les mécanismes d'attribution de spectre pour les services 4G?

- "Premier arrivé, premier servi" / le spectre est attribué dans le cadre de la licence  
 Vente aux enchères  
 "Concours de beauté" (appel d'offres)  
 Autres (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

## 4.12 Identité numérique

4.12.1. Les opérateurs/fournisseurs de services de télécommunication/TIC sont-ils soumis à des obligations en matière de connaissance du client?

- Oui  
 Non

4.12.1.1. Si oui, quels opérateurs/fournisseurs de services sont soumis à des obligations en matière de connaissance du client?

- Tous les opérateurs  
 Opérateurs de téléphonie mobile  
 Opérateurs de réseau mobile virtuel (MVNO)  
 Fournisseurs de services Internet  
 Fournisseurs de services en ligne (OTT/OSP); veuillez préciser  
 Autre; veuillez préciser [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

Si oui, à qui ces obligations s'appliquent-elles (cochez toutes les réponses adéquates)

- Nationaux  
 Résidents étrangers  
 Touristes/visiteurs  
 Réfugiés

4.12.2. Existe-t-il un système ou un programme national d'identité numérique?

- Oui  
 Non

4.12.2.1. Si oui, existe-t-il des mécanismes pour assurer la cohérence entre les obligations en matière de connaissance du client pour les opérateurs de réseau mobile et les systèmes ou programmes nationaux d'identité?

- Oui  
 Non

4.12.2.2. Si oui, veuillez décrire ces mécanismes:

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.12.2.3. Ces mécanismes comprennent-ils des dispositions concernant les ressortissants étrangers, y compris les réfugiés?

- Oui  
 Non

4.12.3. Quelle agence nationale est à la tête du système national d'identité numérique?

- Le régulateur des télécommunications/TIC  
 L'agence nationale de protection des données  
 Ministère des affaires intérieures  
 Autre; veuillez préciser [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.12.4. Remarques:

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

## 4.13. Numérotage

4.13.1. La portabilité des numéros est-elle exigée des opérateurs

- Oui  
 Non

4.13.1.1. Dans l'affirmative, ce service est-il actuellement disponible pour les abonnés des services fixes?

- Oui  
 Non

4.13.1.2. Dans l'affirmative, les délais et/ou autres conditions relatives à l'établissement de rapports sont-ils réglementés?

- Oui  
 Non

4.13.2. La portabilité des numéros est-elle exigée des opérateurs de services mobiles?

- Oui  
 Non

4.13.2.1. Dans l'affirmative, ce service est-il actuellement disponible pour les abonnés des services mobiles?

- Oui  
 Non

4.13.2.2. Dans l'affirmative, les délais et/ou autres conditions relatives à l'établissement de rapports sont-ils réglementés?

- Oui  
 Non

4.13.3. Remarques:

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

## 5. Service/Accès universels

### 5.1. Service/Accès universels

5.1.1. Votre pays a-t-il adopté une politique d'accès/de service universels ou une politique de développement des télécommunications rurales (soit en tant que politique propre à cette question ou comme partie d'une politique plus large)?

- Oui  
 Non

5.1.1.1. Dans l'affirmative, veuillez indiquer l'adresse URL du site web sur lequel la politique d'accès/de service universels et la réglementation en la matière sont disponibles.

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

5.1.2. Votre pays a-t-il défini l'accès/le service universels?

- Oui  
 Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser quels sont les services couverts par la définition

5.1.2.1. Services de base

- Services de téléphonie vocale  
 Service fixe pour abonnés privés  
 Service de publiphone fixe  
 Service cellulaire mobile pour abonnés privés  
 Service de publiphone mobile

5.1.2.2. Services Internet

- Accès Internet (téléphonique ou autre)  
 Large bande

5.1.2.3. Autres services

- Télécentres  
 Etablissements d'enseignement (primaire, secondaire et postsecondaire): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Centres de santé: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Services spéciaux destinés aux personnes handicapés ou aux personnes âgées  
 Femmes et jeunes filles  
 Réfugiés et personnes déplacées  
 Services d'annuaire  
 Autres (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

5.1.3. Veuillez indiquer à quels opérateurs s'applique l'obligation d'assurer le service/l'accès universels:

- Tous les opérateurs  
 Tous les opérateurs ayant leurs propres réseaux/infrastructures  
 Tous les fournisseurs de services  
 L'opérateur (les opérateurs) historique(s) de lignes fixes  
 Les opérateurs de lignes fixes  
 Les opérateurs de lignes fixes en position de force/en position dominante sur le marché  
 Les opérateurs de téléphonie mobile

- Les opérateurs de téléphonie mobile en position de force/en position dominante sur le marché
- Les opérateurs de systèmes à satellites
- Les fournisseurs de services Internet
- L'opérateur désigné prestataire de service universel
- Aucun, il n'existe pas d'obligations
- Aucun; les obligations sont réparties sur la base de la concurrence
- Aucun de ceux qui précèdent (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

5.1.4. Veuillez indiquer comment l'opérateur ou les opérateurs financent leurs obligations d'accès/de service universels

- Subventions croisées entre leurs propres services (financement interne)
- Subventions publiques directes
- Fonds pour le service universel
- Participer ou payer (Pay or play)
- Taxes d'interconnexion pour l'accès
- Partenariats public-privé
- Autres (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

## 5.2. Fonds pour le service universel

Ne répondez aux questions de la section ci-dessous que si votre pays a créé un fonds pour le service universel.

5.2.1. Votre pays dispose-t-il d'un fonds pour le service universel qui soit opérationnel (c'est-à-dire, pour lequel des fonds sont déjà réunis ou duquel ils ont été versés)?

- Oui
- Non

5.2.1.1. Depuis quand le Fonds est-il opérationnel?

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

5.2.1.2. Est-il prévu d'en créer un?

- Oui
- Non

5.2.1.2.1. Si oui, quand?

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

5.2.2. Veuillez indiquer le montant total collecté jusqu'à présent (en monnaie locale).

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

5.2.3. Veuillez indiquer le montant total affecté/versé jusqu'à présent (en monnaie locale).

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

5.2.4. Veuillez indiquer quelles activités/projets ont été financés par le fonds jusqu'à présent (comment les ressources du fonds ont-elles été employées?)

- Connexion des établissements d'enseignement (primaire, secondaire, postsecondaire, universités, instituts de formation spécialisée, etc.)
- Télécentres polyvalents
- Connexion des administrations locales
- Accès Wi-Fi dans les espaces publics
- Connexion des petites entreprises dans les zones rurales
- Connexion des zones situées en périphérie urbaine
- Accès pour les personnes handicapées
- Promotion de l'inclusion numérique pour les femmes
- Accès pour les réfugiés et les personnes déplacées
- Autres, veuillez préciser: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

5.2.5. Veuillez indiquer ci-dessous quels opérateurs de télécommunication et/ou fournisseurs de services sont tenus de contribuer à ce fonds?

- Tous les opérateurs
- Tous les opérateurs ayant leurs propres réseaux/infrastructures
- Tous les fournisseurs de services
- L'opérateur (les opérateurs) historique(s) de lignes fixes
- Les opérateurs de lignes fixes
- Les opérateurs de lignes fixes en position de force/en position dominante sur le marché
- Les opérateurs de téléphonie mobile
- Les opérateurs de téléphonie mobile en position de force/en position dominante sur le marché
- Les opérateurs de systèmes à satellites
- Les fournisseurs de services Internet

- Aucun
- Aucun de ceux qui précèdent (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

#### 5.2.6. Comment est calculé le montant des contributions?

- Pourcentage des recettes brutes totales (chiffre d'affaires), indiquez le pourcentage: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Pourcentage des recettes nettes, indiquez le pourcentage: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Montant fixe (prix forfaitaire), veuillez indiquer ce montant en monnaie nationale): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Autres (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

#### 5.2.7. Le Fonds pour le service universel est-il alimenté par d'autres sources?

- Oui
- Non

##### 5.2.7.1. Dans l'affirmative, veuillez préciser le pourcentage du Fonds alimenté par les sources suivantes:

- Finances publiques, pourcentage: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Taxation des abonnés, pourcentage: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Revenus tirés de la privatisation des télécommunications, pourcentage: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Revenus tirés de la mise aux enchères des fréquences: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Revenus tirés des droits de licence/de concession: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Financement provenant d'organismes internationaux: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Autres: [Cliquer ici pour saisir du texte](#) Veuillez préciser: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

#### 5.2.8. Qui gère le Fonds?

- L'Autorité de réglementation
- Un organisme public (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Un comité/conseil d'administration autonome, sous l'égide de l'Autorité de réglementation ou de représentants du gouvernement (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Un organisme autonome et indépendant (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Aucune de ces entités (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

Les opérateurs sont-ils représentés au sein du comité/conseil d'administration?

- Oui
- Non

Les opérateurs sont-ils représentés au sein du comité/conseil d'administration?

- Oui
- Non

#### 5.2.9. Les opérateurs sont-ils représentés au sein du comité/conseil d'administration?

- Oui
- Non

### 5.3. Autres mécanismes de financement

5.3.1. Votre pays a-t-il établi d'autres mécanismes de financement (par exemple, concessions spécifiques pour l'accès en zone rurale, incitations fiscales, etc.) pour la fourniture du service/de l'accès universels?

- Oui
- Non

##### 5.3.1.1. Dans l'affirmative, veuillez préciser:

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

#### 5.3.2. Votre pays a-t-il pris des initiatives visant à créer des réseaux au niveau des municipalités??

- Oui
- Non

##### 5.3.2.1. Si c'est le cas, donnez le nom de cette/ces initiative(s):

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

5.3.3. Des mesures ont-elles été prises pour encourager la demande de services parmi les utilisateurs ou groupes cibles ayant de faibles revenus (par exemple, jeunes, étudiants, personnes âgées)?

- Les opérateurs ou fournisseurs de services sont tenus d'offrir des "tarifs sociaux" aux abonnés qui remplissent les conditions requises
- Le Gouvernement/secteur public subventionne les utilisateurs finals (par exemple pour l'achat d'un combiné ou d'un abonnement)
- Mesures spécifiques pour étendre l'accès aux TIC aux réfugiés et aux personnes déplacées
- Autres, veuillez préciser: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Il n'existe pas de mesures de ce type.

##### 5.3.3.1. Remarques:

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

## 5.4. Politique en matière de numérique/large bande

5.4.1. Votre pays a-t-il adopté une stratégie globale de développement, une stratégie numérique ou une stratégie de relance économique dont le large bande ferait partie intégrante?

- Oui  
 Non

5.4.2. Votre pays a-t-il adopté une politique nationale d'ensemble en matière de TIC ou un plan directeur?

- Oui  
 Non

5.4.3. Votre pays a-t-il adopté une politique 'applicable au secteur des TIC qui tient compte du large bande?

- Oui  
 Non

5.4.3.1. Comment s'intitule cette politique?

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

5.4.3.2. Veuillez indiquer l'adresse URL du site web où cette politique peut être consultée: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

5.4.4. Votre pays a-t-il adopté une stratégie, une politique ou un plan en matière de transformation numérique ou une politique d'ensemble intégrée en matière de numérique (par exemple pour l'infrastructure, l'accès au marché, l'usage grand public et la création d'emploi)?

Oui

Non

5.4.4.1. Comment s'intitule ce document? [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

[Cliquer ici pour saisir du texte.](#)

5.4.4.2. Année d'adoption: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

5.4.4.3. URL du site web: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

5.4.5. L'accès à Internet est-il reconnu comme un droit légal dans votre pays?

- Oui, veuillez préciser: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Non

5.4.5.1. Remarques:

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

5.4.6. Votre pays a-t-il adopté une stratégie, une politique ou une initiative nationale axée sur les technologies émergentes telles que:

- 5G  
 Internet des objets  
 Intelligence artificielle  
 Autre, veuillez préciser: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Aucune stratégie de ce type n'est en place

5.4.6.1. Comment s'intitule cette politique? [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

5.4.6.2. URL du site web: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

5.4.7. Votre pays a-t-il par ailleurs adopté un plan, une initiative ou une stratégie en matière de large bande?

- Oui  
 Non

5.4.7.1. Est-il prévu d'adopter un plan national en la matière?

- Oui  
 Non

Si oui, quand (année): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

5.4.7.2. Dans l'affirmative, quand ce plan a-t-il été adopté?

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

5.4.7.3. Quel est le nom de ce plan (initiative, stratégie)?

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

5.4.7.4. Veuillez indiquer une adresse URL à des fins de consultation:

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

5.4.7.5. Quel est le calendrier de mise en œuvre du plan?

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

#### 5.4.7.6. Quels sont les objectifs du plan?

- Construire une infrastructure large bande nationale
- Connecter X pour cent des ménages au large bande: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Promouvoir l'adoption de services et d'applications large bande
- Promouvoir la fourniture de services publics fondés sur le large bande, tels que:
  - des services d'enseignement (éducation sur mobile, cyberapprentissage, etc.)
  - des services de santé (santé sur mobile, cybersanté, télémédecine, etc.)
  - des services d'administration publique sur mobile/en ligne
  - de services de commerce sur mobile/électronique
  - Autres, veuillez préciser en sélectionnant dans le champ "Remarques ci-dessous".
- Promouvoir la fourniture de services large bande à certains segments de la population
  - aux jeunes
  - aux personnes handicapées
  - aux femmes et aux jeunes filles
  - Autre, veuillez préciser en sélectionnant dans le champ "Remarques ci-dessous"
- Financement d'établissements essentiels comme les universités ou les bibliothèques ou d'un réseau national pour la recherche et l'éducation (NREN)
- Autre, veuillez préciser: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

Remarques:

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

#### 5.4.7.7. Veuillez indiquer le nom de l'organisme gouvernemental ou des organismes gouvernementaux (par exemple, régulateur, Autorité de la concurrence) qui gèrent ce plan:

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

#### 5.4.7.8. Veuillez indiquer ci-dessous le mode de financement du plan

- Fonds spécialisé pour le développement du large bande
- Fonds pour le service universel
- Autres subventions financières directes accordées par les pouvoirs publics
- Partenariats public-privé (PPP)
- Autres, veuillez préciser: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

#### 5.4.7.9. Veuillez indiquer le montant total (en monnaie locale) qui a été versé jusqu'à présent à la mise en œuvre du plan:

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

#### 5.4.7.10. Veuillez indiquer le montant total (en monnaie locale) qui a été dépensé jusqu'à présent dans la mise en œuvre du plan:

## 5.5. Mesures réglementaires incitatives pour le déploiement d'infrastructure TIC

### 5.5.1. Existe-t-il des mesures réglementaires incitatives ciblées pour les opérateurs?

- Oui, pour tous les opérateurs
- Oui, pour les opérateurs dans les zones rurales
- Oui, pour les opérateurs de service universel
- Oui, pour d'autres opérateurs (Veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Non, il n'existe pas de mesures incitatives ciblées

### 5.5.2. Quels sont les types de mesures incitatives financières ciblées?

- Redevances de réglementation réduites
- Licences de plus longue durée/meilleur marché
- Exonérations fiscales (ou dégrèvements fiscaux, amortissement accéléré des actifs)
- Aides à l'exportation/à l'importation
- Autre (Veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Aucun

### 5.5.3. Existe-t-il d'autres mesures réglementaires incitatives?

- Licences temporaires/exemption de licence pour certains services (Veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Autorization pour projets pilotes (Veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Bac à sable/ Cadre d'expérimentation digitale (Veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Vacances réglementaires
- Mesures d'incitation fondées sur la qualité de l'environnement
- Autre (Veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Aucun

\* Note: Un bac à sable réglementaire est défini ici comme une approche ou un régime réglementaire qui permet le déploiement d'innovations grandeur nature et pour une durée limitée sous la supervision d'un régulateur. Des nouvelles technologies, services, produits TIC ou nouveaux modèles d'entreprise peuvent être ainsi testés dans un cadre comprenant des règles, des exigences et des garanties appropriées.

5.5.3.1. Veuillez indiquer l'adresse URL du site web où ces textes peuvent être consultés: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

5.5.3.2. Remarques: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

5.5.4. Existe-t-il dans votre pays un registre officiel ou une cartographie de toute l'infrastructure de télécommunication/TIC?

- Oui Dans l'affirmative, précisez l'adresse URL [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Non
- Pour certaines infrastructures (Veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

## 6. Structure du marché/ Puissance significative sur le marché (PSM)

### 6.1. Concept de "position dominante"

6.1.1. La législation sur la concurrence/antitrust de votre pays reconnaît-elle le concept de "position dominante" ou de puissance significative sur le marché (PSM)?

- Oui
- Non

Dans la négative, le sera-t-il, et quand? [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

6.1.2. Dans quels instruments juridiques (législation en vigueur) ce concept est-il défini?

- Législation sur les communications électroniques et les TIC
- Législation générale sur la concurrence/antitrust
- Législation sur la concurrence dans les TIC
- Autre; veuillez préciser: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

Veuillez indiquer le site web correspondant, lorsqu'il en existe un.

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

6.1.3. Quels sont les critères utilisés pour définir la "position dominante" ou la "position de force"?

- Critères géographiques
- Parts de marché, d'après le nombre d'abonnés (ou le montant des recettes) pour le type de marché en question (précisez, en %): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Contrôle des installations essentielles
- Facilité d'accès aux ressources financières
- Pouvoir compensateur des consommateurs
- Economies d'échelle et économies d'envergure
- Obstacles à l'entrée sur le marché
- Concurrence potentielle
- Autres (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

6.1.4. Quelles obligations *ex ante* sont imposées le plus fréquemment aux opérateurs ou aux fournisseurs?

- Transparence (par exemple, publication des offres d'interconnexion de référence et des offres de dégroupage de référence)
- Non-discrimination
- Obligations d'interconnexion et d'accès
- Comptabilité réglementaire
- Séparation comptable
- Contrôle des prix
- Pas d'obligations *ex ante* en vigueur
- Autres (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

6.1.5. Le statut d'opérateur "dominant" ou d'opérateur "en position de force sur le marché" est-il réexaminé périodiquement?

- Oui
- Non

6.1.6. Si le statut de "position dominante" ou de "position de force" est revu à intervalles réguliers, quelle est la fréquence de cette révision?

- Tous les ans
- Tous les 2 ans
- Tous les 3 ans
- A un intervalle supérieur à 3 ans
- Les marchés sont réexaminés *ex post*, si nécessaire et/ou au cas par cas
- Autres (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

### 6.2. Séparation opérationnelle/fonctionnelle

6.2.1. La séparation comptable est-elle exigée?

- Oui
- Non
- Dans certains cas (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

6.2.1.1. Dans l'affirmative, veuillez préciser à qui elle s'applique (à quel type d'opérateurs) et indiquer le nom du ou des opérateurs concernés?

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

6.2.2. La séparation fonctionnelle du ou des opérateurs de réseaux en position de force sur le marché/occupant une position dominante est-elle exigée en vertu de la législation nationale?

- Oui  
 Non

6.2.2.1. Veuillez indiquer le site web où figure la législation/réglementation sur la séparation fonctionnelle:

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

6.2.2.2 Veuillez indiquer le nom du ou des opérateurs en position de force sur le marché/occupant une position dominante qui sont assujettis à cette mesure réglementaire:

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

### 6.3. Statut du ou des principaux opérateurs de lignes fixes

Veuillez compléter le tableau approprié ci-dessous selon s'il s'agit d'un opérateur public détenu à 100% par l'Etat ou s'il s'agit d'un ou des opérateur(s) partiellement ou totalement privé/privatisé

6.3.1. Le principal opérateur de lignes fixes, l'opérateur historique, est-il détenu à 100% par l'Etat?

- Oui  
 Non

6.3.2. Opérateur de lignes fixes détenu à 100% par l'Etat

NOTE - En premier lieu, veuillez indiquer l'opérateur historique, s'il existe plusieurs opérateurs de lignes fixes dans le pays.

Nom de l'opérateur	L'opérateur est-il constitué en société?	L'état 'a-t-il l'intention de privatisé l'opérateur?	L'opérateur est-il en cours de privatisation? Dans l'affirmative, Indiquez l'année.	Si actuellement en cours de privatisation, indiquez le pourcentage ouvert aux capitaux privés
	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui, l'opérateur est actuellement en cours de privatisation <input type="checkbox"/> Oui, l'opérateur sera privatisé dans le futur <input type="checkbox"/> Non, la privatisation n'est pas prévue		
	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui, l'opérateur est actuellement en cours de privatisation <input type="checkbox"/> Oui, l'opérateur sera privatisé dans le futur <input type="checkbox"/> Non, la privatisation n'est pas prévue		
	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui, l'opérateur est actuellement en cours de privatisation <input type="checkbox"/> Oui, l'opérateur sera privatisé dans le futur <input type="checkbox"/> Non, la privatisation n'est pas prévue		

6.3.3. Le Gouvernement exerce-t-il aussi un contrôle sur d'autres branches d'activité (par exemple, la téléphonie mobile)?

- Oui  
 Non

6.3.4. Est-il obligatoire de créer des entreprises conjointes?

- Oui  
 Non  
 Sur certains segments de marché (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

## 6.3.5. Autre(s) opérateur(s) de lignes fixes partiellement ou totalement privé/privatisé

Note: Veuillez compléter le tableau ci-dessus en tenant compte des définitions suivantes: 1) Opérateur historique public: opérateur historique détenu à 100% par l'Etat depuis sa création ou ayant été nationalisé ou renationalisé. 2) Opérateur historique semi-privé/privatisé: opérateur historique dont une partie du capital a été cédée soit à un opérateur privé, soit à des particuliers (par exemple dans le cadre d'une introduction en bourse ou d'un plan d'actionnariat du personnel), l'Etat restant l'un de ses actionnaires. 3) Opérateur historique entièrement privé/privatisé: opérateur historique appartenant à 100% au secteur privé, à la suite d'une privatisation ou depuis toujours.

Nom de l'opérateur	L'opérateur est-il l'opérateur historique?	Degré de participation des capitaux privés (en %)	Indiquez le pourcentage ouvert aux capitaux privés	Indiquez la date à laquelle s'est achevée la première étape de la privatisation	% de parts vendues durant la première phase de privatisation
	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Part de marché minoritaire (moins de 50%) <input type="checkbox"/> Part de marché majoritaire (plus de 50%) <input type="checkbox"/> 100% privé			
	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Part de marché minoritaire (moins de 50%) <input type="checkbox"/> Part de marché majoritaire (plus de 50%) <input type="checkbox"/> 100% privé			
	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Part de marché minoritaire (moins de 50%) <input type="checkbox"/> Part de marché majoritaire (plus de 50%) <input type="checkbox"/> 100% privé			
	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Part de marché minoritaire (moins de 50%) <input type="checkbox"/> Part de marché majoritaire (plus de 50%) <input type="checkbox"/> 100% privé			
	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Part de marché minoritaire (moins de 50%) <input type="checkbox"/> Part de marché majoritaire (plus de 50%) <input type="checkbox"/> 100% privé			

## 6.4. Participation du secteur étranger

6.4.1. Existe-t-il une loi, un décret ou un règlement ayant une incidence sur les participations ou les prises de contrôle étrangères dans le secteur des TIC?

- Oui  
 Non

6.4.2 Y a-t-il des restrictions aux participations ou prises de contrôle étrangères dans le secteur des TIC?

- Oui  
 Non

6.4.3. Opérateurs ayant leurs propres infrastructures:

Quel est le pourcentage maximal de participation du secteur étranger autorisé?

- Participation libre (100%)  
 Participation majoritaire (51%-99%)  
 50%  
 Participation minoritaire (1%-49%)  
 Aucune participation étrangère n'est admise

## 6.4.4. Opérateurs de systèmes hertziens:

- Participation libre (100%)
- Participation majoritaire (51%-99%)
- 50%
- Participation minoritaire (1%-49%)
- Aucune participation étrangère n'est admise

## 6.4.5. Opérateurs de services locaux:

- Participation libre (100%)
- Participation majoritaire (51%-99%)
- 50%
- Participation minoritaire (1%-49%)
- Aucune participation étrangère n'est admise

## 6.4.6. Opérateurs de services longue distance:

- Participation libre (100%)
- Participation majoritaire (51%-99%)
- 50%
- Participation minoritaire (1%-49%)
- Aucune participation étrangère n'est admise

## 6.4.7. Opérateurs de services internationaux:

- Participation libre (100%)
- Participation majoritaire (51%-99%)
- 50%
- Participation minoritaire (1%-49%)
- Aucune participation étrangère n'est admise

## 6.4.8. Fournisseurs de services à valeur ajoutée:

- Participation libre (100%)
- Participation majoritaire (51%-99%)
- 50%
- Participation minoritaire (1%-49%)
- Aucune participation étrangère n'est admise

## 6.4.9 Fournisseurs de services Internet:

- Participation libre (100%)
- Participation majoritaire (51%-99%)
- 50%
- Participation majoritaire (1%-49%)
- Aucune participation étrangère n'est admise

## 6.4.10. Autres catégories:

- |  |                   |  |
|--|-------------------|--|
| <input type="checkbox"/> Participation libre (100%)                  | veuillez préciser | <a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a> |
| <input type="checkbox"/> Participation majoritaire (51%-99%)         | veuillez préciser | <a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a> |
| <input type="checkbox"/> 50%   | veuillez préciser | <a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a> |
| <input type="checkbox"/> Participation majoritaire (1%-49%)          | veuillez préciser | <a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a> |
| <input type="checkbox"/> Aucune participation étrangère n'est admise | veuillez préciser | <a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a> |

## 6.4.11. Les autorités nationales, étatiques ou provinciales ont-elles des droits de vote particuliers (droit de veto) dans des sociétés étrangères du secteur?

- Oui
- Non
- Dans certains cas (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

## 6.4.12. Dans des domaines comme l'interconnexion, l'attribution de fréquences, le numérotage, l'accès universel ou autre, les dispositions/exigences sont-elles différentes pour les candidats/fournisseurs/titulaires de licences étrangers?

- Oui
- Non

## 6.4.12.1. Dans l'affirmative, indiquez les différences:

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

## 6.4.13. Un investisseur étranger est-il autorisé à créer un nouvel opérateur?

- Oui
- Non
- Dans certains cas (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

## 6.4.13.1. Dans l'affirmative, quel est le pourcentage maximal autorisé?

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

## 6.5. Niveau de concurrence

### 6.5.1. Niveau de concurrence

Veillez remplir le tableau suivant en indiquant par une croix le niveau de concurrence. Si le marché a été ouvert à la concurrence (partielle ou totale), veuillez indiquer la date à laquelle la concurrence a été introduite. Note: Monopole = service assuré en exclusivité par un seul et unique opérateur; Concurrence partielle = le cadre réglementaire limite le nombre de titulaires de licences (par exemple, dans le cadre d'un duopole); Libre concurrence = toute société peut obtenir une licence pour fournir un service et le nombre de titulaires de licences n'est pas limité. N/A non disponible.

Service de radiodiffusion par satellite (SRS, télévision par satellite)	<input type="checkbox"/>	Monopole
	<input type="checkbox"/>	Concurrence partielle (année d'introduction de la concurrence)
	<input type="checkbox"/>	Libre concurrence (année d'introduction de la concurrence)
	<input type="checkbox"/>	N/A
Câblo-modem	<input type="checkbox"/>	Monopole
	<input type="checkbox"/>	Concurrence partielle (année d'introduction de la concurrence)
	<input type="checkbox"/>	Libre concurrence (année d'introduction de la concurrence)
	<input type="checkbox"/>	N/A
Télévision par câble	<input type="checkbox"/>	Monopole
	<input type="checkbox"/>	Concurrence partielle (année d'introduction de la concurrence)
	<input type="checkbox"/>	Libre concurrence (année d'introduction de la concurrence)
	<input type="checkbox"/>	N/A
Service fixe interurbain national	<input type="checkbox"/>	Monopole
	<input type="checkbox"/>	Concurrence partielle (année d'introduction de la concurrence)
	<input type="checkbox"/>	Libre concurrence (année d'introduction de la concurrence)
	<input type="checkbox"/>	N/A
DSL	<input type="checkbox"/>	Monopole
	<input type="checkbox"/>	Concurrence partielle (année d'introduction de la concurrence)
	<input type="checkbox"/>	Libre concurrence (année d'introduction de la concurrence)
	<input type="checkbox"/>	N/A
Fibre optique	<input type="checkbox"/>	Monopole
	<input type="checkbox"/>	Concurrence partielle (année d'introduction de la concurrence)
	<input type="checkbox"/>	Libre concurrence (année d'introduction de la concurrence)
	<input type="checkbox"/>	N/A
Service fixe par satellite (SFS)	<input type="checkbox"/>	Monopole
	<input type="checkbox"/>	Concurrence partielle (année d'introduction de la concurrence)
	<input type="checkbox"/>	Libre concurrence (année d'introduction de la concurrence)
	<input type="checkbox"/>	N/A
Accès hertzien fixe large bande	<input type="checkbox"/>	Monopole
	<input type="checkbox"/>	Concurrence partielle (année d'introduction de la concurrence)
	<input type="checkbox"/>	Libre concurrence (année d'introduction de la concurrence)
	<input type="checkbox"/>	N/A
Service fixe international	<input type="checkbox"/>	Monopole
	<input type="checkbox"/>	Concurrence partielle (année d'introduction de la concurrence)
	<input type="checkbox"/>	Libre concurrence (année d'introduction de la concurrence)
	<input type="checkbox"/>	N/A
Passerelles internationales	<input type="checkbox"/>	Monopole
	<input type="checkbox"/>	Concurrence partielle (année d'introduction de la concurrence)
	<input type="checkbox"/>	Libre concurrence (année d'introduction de la concurrence)
	<input type="checkbox"/>	N/A
Services Internet	<input type="checkbox"/>	Monopole
	<input type="checkbox"/>	Concurrence partielle (année d'introduction de la concurrence)
	<input type="checkbox"/>	Libre concurrence (année d'introduction de la concurrence)
	<input type="checkbox"/>	N/A
Lignes louées	<input type="checkbox"/>	Monopole
	<input type="checkbox"/>	Concurrence partielle (année d'introduction de la concurrence)
	<input type="checkbox"/>	Libre concurrence (année d'introduction de la concurrence)
	<input type="checkbox"/>	N/A
Services fixes locaux	<input type="checkbox"/>	Monopole
	<input type="checkbox"/>	Concurrence partielle (année d'introduction de la concurrence)
	<input type="checkbox"/>	Libre concurrence (année d'introduction de la concurrence)
	<input type="checkbox"/>	N/A
Services mobiles	<input type="checkbox"/>	Monopole
	<input type="checkbox"/>	Concurrence partielle (année d'introduction de la concurrence)
	<input type="checkbox"/>	Libre concurrence (année d'introduction de la concurrence)
	<input type="checkbox"/>	N/A
Large bande mobile	<input type="checkbox"/>	Monopole
	<input type="checkbox"/>	Concurrence partielle (année d'introduction de la concurrence)
	<input type="checkbox"/>	Libre concurrence (année d'introduction de la concurrence)
	<input type="checkbox"/>	N/A

Services mobiles par satellite (SMS)	<input type="checkbox"/>	N/A
	<input type="checkbox"/>	Monopole
	<input type="checkbox"/>	Concurrence partielle (année d'introduction de la concurrence)
	<input type="checkbox"/>	Libre concurrence (année d'introduction de la concurrence)
Microstations (VSAT)	<input type="checkbox"/>	N/A
	<input type="checkbox"/>	Monopole
	<input type="checkbox"/>	Concurrence partielle (année d'introduction de la concurrence)
	<input type="checkbox"/>	Libre concurrence (année d'introduction de la concurrence)
Boucle locale hertzienne	<input type="checkbox"/>	N/A
	<input type="checkbox"/>	Monopole
	<input type="checkbox"/>	Concurrence partielle (année d'introduction de la concurrence)
	<input type="checkbox"/>	Libre concurrence (année d'introduction de la concurrence)
	<input type="checkbox"/>	N/A

6.5.2. Veuillez faire part ici de vos remarques éventuelles:

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

## 7. Enjeux actuels de la réglementation

### 7.1. Accessibilité des TIC

7.1.1. Avez-vous mis en place un cadre réglementaire pour garantir l'accessibilité des TIC pour les personnes handicapées? Dans l'affirmative, indiquez quels sont les domaines couverts par ce cadre réglementaire:

- Accessibilité des communications mobiles
- Accessibilité des programmes de télévision/vidéo
- Accessibilité du web
- Accessibilité des TIC publiques (publiphones et télécentres)
- Passation de marchés publics concernant des TIC accessibles
- Autres, veuillez préciser: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Pas de cadre réglementaire pour le moment

### 7.2. Cyberapplications

7.2.1. Le régulateur/l'entité chargée de la réglementation des télécommunications/TIC exerce-t-il des responsabilités en ce qui concerne les cyberapplications et/ou les applications mobiles (telles que la cybersanté, la cyberéducation, la cyberagriculture, le cybercommerce et le cyberenvironnement)?

- Oui
- Non

7.2.1.1. Dans l'affirmative, veuillez préciser:

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

7.2.1.2. Dans la négative, quelle agence a des compétences ou des responsabilités en ce qui concerne les applications mobiles?

- Ministère de tutelle
- Autre ministère, veuillez préciser: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Agence spécialisée, veuillez préciser: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Autre, veuillez préciser: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

7.2.2. Votre pays a-t-il adopté une politique/législation/réglementation relative aux cyberapplications et aux applications mobiles?

- Oui
- Non

7.2.2.1. Dans l'affirmative, veuillez préciser dans quel(s) domaine(s):

- Services publics
- Services commerciaux/d'entreprise
- Emploi
- Education et apprentissage
- Santé
- Environnement
- Agriculture
- Sciences
- Communication en champ proche (NFC)
- Services financiers/bancaires
- Publicité
- Autre: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

## 7.3. Télécommunications d'urgence

7.3.1. Le régulateur/l'entité chargée de la réglementation des télécommunications/TIC exerce-t-il des responsabilités en ce qui concerne les télécommunications d'urgence?

- Oui  
 Non

7.3.1.1. Dans l'affirmative, veuillez préciser:

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

7.3.1.2. Dans la négative, quelle agence a des compétences ou des responsabilités en ce qui concerne les télécommunications d'urgence?

- Ministère de tutelle  
 Autre ministère, veuillez préciser: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Agence spécialisée, veuillez préciser: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Autre, veuillez préciser: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

7.3.2. Votre pays a-t-il adopté un cadre réglementaire ou législatif spécialement consacré aux télécommunications d'urgence?

- Oui  
 Non

7.3.2.1. Dans l'affirmative, veuillez préciser: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

Adresse URL: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

7.3.3. Votre pays a-t-il adopté un Plan national pour les télécommunications d'urgence?

- Oui  
 Non

7.3.3.1. Dans l'affirmative, veuillez préciser: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

Adresse URL: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

7.3.4. Votre pays a-t-il pris des mesures ou des initiatives concrètes en vue de la mise en oeuvre d'un Plan national pour les télécommunications d'urgence?

- Oui  
 Non

7.3.4.1. Veuillez préciser:

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

7.3.5. Votre pays a-t-il ratifié la Convention de Tampere?

- Oui  
 Non

7.3.5.1. Dans la négative, prévoit-il de le faire?

- Oui  
 Non

7.3.5.2. Dans l'affirmative, la convention a-t-elle été mise en œuvre au niveau national?

- Oui  
 Non

## 7.4. Acteurs OTT\*

\* Note: Aux fins de la présente enquête, les opérateurs "over-the-top" ou OTT sont définis comme des entreprises qui ne possèdent pas leurs propres infrastructures de télécommunication. Ils fournissent des services gratuits ou de qualité supérieure sur l'Internet en libre accès sans entretenir forcément de relation contractuelle avec l'utilisateur final. Ils n'ont pas non plus nécessairement de relation contractuelle avec les fournisseurs de services. Leurs activités s'étendent au monde entier et ils ne sont pas forcément assujettis aux réglementations nationales.

7.4.1. Le régulateur/l'entité chargée de la réglementation des télécommunications/TIC a-t-il l'autorité pour réglementer les acteurs OTT (OTT, par exemple les entreprises produisant des contenus Internet, les fournisseurs de services à valeur ajoutée)?

- Oui  
 Non

7.4.1.1. Dans l'affirmative, veuillez préciser:

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

7.4.1.2. Dans la négative, envisage-t-on d'adopter un cadre réglementaire concernant les acteurs OTT?

- Oui  
 Non

7.4.2. Votre pays a-t-il adopté une politique/législation/réglementation concernant les acteurs OTT?

- Oui  
 Non

7.4.2.1. Dans l'affirmative, veuillez indiquer les domaines visés:

- Médias sociaux a  
 Réseaux de fourniture de contenu  
 Autres, veuillez préciser: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

## 7.5. Internet des objets

7.5.1. Le régulateur/l'entité chargée de la réglementation des télécommunications/TIC a-t-il des responsabilités en ce qui concerne l'Internet des objets (IoT)/les communications de type machine (MTC), ou l'IoT/les M2M relèvent-ils de services réglementés par le régulateur des télécommunications/TIC??

- Oui  
 Non

7.5.1.1. Dans l'affirmative, veuillez préciser:

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

7.5.2. Votre pays a-t-il adopté une politique/législation/réglementation concernant l'IoT ou les communications M2M?

- Oui  
 Non

7.5.2.1. Dans l'affirmative, veuillez indiquer les domaines visés:

- Internet des objets  
 Communications de machine à machine  
 Villes intelligentes  
 Santé intelligente  
 Autres, veuillez préciser: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

7.5.2.2. Dans la négative, envisage-t-on d'adopter un cadre réglementaire pour l'IoT ou les communications M2M?

- Oui  
 Non

## 7.6. Cybersécurité

Veuillez fournir ci-dessous une liste des entités participant à des initiatives en matière de cybersécurité dans votre pays. Veuillez ajouter ci-dessous d'autres références à l'organisation selon les besoins.

7.6.1. Le régulateur/l'entité chargée de la réglementation des télécommunications/TIC est-il responsable des questions de cybersécurité?

- Oui  
 Non

7.6.1.1. Dans l'affirmative, veuillez indiquer les domaines visés:

- Cybercriminalité  
 Protection des données  
 Confidentialité en ligne  
 Fraudes en ligne  
 Paris et jeux en ligne  
 Protection en ligne des enfants  
 Protection des infrastructures essentielles de l'information  
 Sécurité des réseaux  
 Spam  
 Autres: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

7.6.1.2. Dans la négative, veuillez fournir des précisions sur l'organisme ou les organismes responsables:

Nom de l'organisme [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Domaine de responsabilité/d'activité [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Site web [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Nom de la personne à contacter [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Courriel de la personne à contacter [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

7.6.2. Votre pays a-t-il adopté une législation ou une réglementation en matière de cybersécurité?

- Oui  
 Non

7.6. 2.1. Dans l'affirmative, veuillez indiquer les domaines visés:

- Cybercriminalité
- Protection des données
- Confidentialité en ligne
- Fraudes en ligne
- Paris et jeux en ligne
- Protection en ligne des enfants
- Protection des infrastructures essentielles de l'information
- Sécurité des réseaux
- Spam
- Autres: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

## 7.7. Contrefaçon

7.7.1. Le régulateur/l'entité chargée de la réglementation des télécommunications/TIC a-t-il des responsabilités en ce qui concerne la contrefaçon des produits TIC (par exemple contrefaçon de téléphones mobiles, de smartphones, d'ordinateurs, de réseau ou de tout autre composant d'équipement informatique)?

- Oui
- Non

7.7.1.1 Dans l'affirmative, veuillez préciser:

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

7.7.2. Votre pays a-t-il adopté une politique/législation/réglementation relative à la contrefaçon des TIC?

- Oui
- Non

7.7.2.1. Dans l'affirmative, veuillez indiquer les domaines visés:

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

7.7.2.2. Dans la négative, envisage-t-on d'adopter un cadre réglementaire relatif à la contrefaçon des TIC?

- Oui
- Non

## 7.8. L'informatique en nuage

7.8.1. Le régulateur/l'entité chargée de la réglementation des télécommunications/TIC exerce-t-il des responsabilités concernant l'informatique en nuage (par exemple, Infrastructure en tant que service (IaaS), Communications en tant que service (CaaS), Stockage de données en tant que service (DSaaS), ou autre)?

- Oui
- Non

7.8.1.1. Dans l'affirmative (veuillez préciser):

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

7.8.2. Votre pays a-t-il adopté une politique/législation/réglementation relative à l'informatique en nuage?

- Oui
- Non

7.8.2.1. Dans l'affirmative, indiquez dans quel(s) domaine(s):

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

7.8.2.2. Dans la négative, est-il prévu d'adopter un cadre réglementaire applicable à l'informatique en nuage?

- Oui
- Non

## 7.9. Téléphonie IP (VoIP)

7.9.1. Dans votre pays, existe-t-il des politiques ou une réglementation traitant spécifiquement de la téléphonie IP (VoIP)?

- Oui
- Non

7.9.1.1. Dans l'affirmative, veuillez indiquer le titre de cette politique ou réglementation?

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

Adresse URL à des fins de consultation:

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

7.9.1.2. Dans la négative, la téléphonie IP (VoIP) fait-elle l'objet de lois et de réglementations générales sur les télécommunications/TIC (c'est-à-dire qu'il n'existe pas de lois ou de réglementations spécifiques à ce type de téléphonie)?

- Oui
- Non

## 7.9.1.3. Remarques éventuelles:

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

## 7.9.2. La fourniture de services VoIP est-elle autorisée dans votre pays?

- Oui  
 Non

## 7.9.2.1. Dans la négative, votre pays a-t-il l'intention de légaliser la téléphonie IP?

- Oui  
Si oui, quand? [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Non

## 7.9.3. Les fournisseurs de services VoIP sont-ils tenus de contribuer au fonds pour le service/l'accès universels?

- Oui  
 Non

## 7.9.4. Les fournisseurs de services VoIP sont-ils tenus d'assurer l'accès aux services d'urgence?

- Oui  
 Non

## 7.9.5. Des numéros RTPC sont-ils attribués aux fournisseurs de services VoIP pour assignation aux utilisateurs?

- Oui  
 Non

## 7.9.5.1. Dans la négative, y a-t-il une série de numéros spéciale pour les services VoIP?

- Oui  
 Non

## 7.9.6. Les particuliers sont-ils autorisés à utiliser la téléphonie IP (VoIP) ou la téléphonie sur Internet?

- Oui  
 Non

Remarques: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

## 8. Perspectives

8.1. Quelles grandes réformes prévoit-on d'engager ces deux prochaines années (par exemple, modifications du régime de licences, commercialisation du spectre, etc.)?

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

## 9. Questions et appréciations

Nous vous remercions de votre participation à cette enquête. Veuillez compléter et retourner ce questionnaire avant le 1er mars 2020. Pour tout complément d'information sur ce sujet et sur d'autres initiatives prises par l'UIT en matière de réglementation, vous pouvez consulter le site [www.itu.int/ITU-D/](http://www.itu.int/ITU-D/)

9.1. Nous vous remercions d'apporter vos appréciations, commentaires et suggestions sur les façons d'améliorer cette enquête.

Merci!

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

---